



# Concours de projets d'architecture et d'ingénierie pour un Centre archives et patrimoine (CAP) à la Chaux-de-Fonds

Rapport du jury



**AMÉNAGEMENT,  
URBANISME,  
ENVIRONNEMENT**

**urbaplan**

rue saint-maurice 13

cp 3211 - 2001 neuchâtel

tél. +41 32 729 89 89

[www.urbaplan.ch](http://www.urbaplan.ch)

certifié iso 9001:2015

# Sommaire

<b>1. CONCOURS</b>	<b>5</b>
1.1 Objet	5
1.2 Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur	6
1.3 Genre de concours et type de procédure	6
1.4 Conditions de participation	6
1.5 Jury	7
1.6 Calendrier	8
1.7 Critères d'appréciation	8
1.8 Site et périmètre du concours	9
1.9 Organigramme des locaux et circulations	9
1.10 Dossiers remis	11
<b>2. JUGEMENT</b>	<b>12</b>
2.1 Première journée	12
2.2 Examen complémentaire	14
2.3 Seconde session	15
<b>3. PROPRIÉTÉ DES PROJETS ET COMMUNICATION</b>	<b>17</b>
3.1 Propriété des projets	17
3.2 Communication des résultats	17
<b>4. APPROBATION DU RAPPORT</b>	<b>18</b>
<b>5. LEVÉE DE L'ANONYMAT</b>	<b>19</b>
4.1 Identification des auteurs des projets classés	19
5.1 Identification des auteurs des projets non classés	21
<b>6. PRÉSENTATION DES PROJETS CLASSÉS</b>	<b>27</b>
<b>7. PRÉSENTATION DES PROJETS NON CLASSÉS</b>	<b>63</b>



# 1. Concours

## 1.1 Objet

L'objet du concours est la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment industriel pour y installer le nouveau Centre archives et patrimoine (CAP), devant accueillir les deux programmes distincts des Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) d'une part et des Archives et de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CDF) d'autre part. Les deux programmes doivent cohabiter dans un seul bâtiment, mais avec des fonctionnements autonomes et différenciés. Les espaces d'accueil sont communs, mais les espaces de conservation des archives, les espaces de travail et les circulations sont dissociés.

Les Archives de l'État sont chargées de collecter, conserver et mettre à disposition les archives de la République et Canton de Neuchâtel. Elles sont aujourd'hui sur plusieurs sites dont les conditions de travail et de conservation, la capacité et la sécurité sont clairement insuffisantes. Le CAP dotera les AEN d'espaces de conservation centralisés, sûrs et suffisamment grands pour les cinquante prochaines années, de locaux de traitement des archives et d'espaces d'accueil pour tous les publics répondant aux exigences actuelles.

Le CAP accueillera également les Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds (AVCF), dont les fonctions sont similaires à celles des AEN mais au niveau communal, ainsi que les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque de la Ville (BVCF), qui conservent des archives privées, des manuscrits, des documents audiovisuels ou encore des imprimés. Le CAP permettra d'offrir aux AVCF les infrastructures qui lui font actuellement cruellement défaut, et à la BVCF de disposer d'un nouveau site dédié au patrimoine, en plus du Collège industriel, siège de la BVCF sis rue du Progrès 33, qui continuera d'accueillir les activités de lecture publique adultes et jeunesse.

Les deux programmes (soit les Archives de l'État d'une part, les institutions chaux-de-fonnières d'autre part) présentent des activités similaires : administration, traitement, conditionnement et conservation des archives. En raison de l'organisation et des responsabilités propres à chacune des institutions de l'État et de la Ville, les activités et les locaux doivent être séparés en deux entités différenciées comportant chacune son propre système de circulation, ce qui doit leur assurer un fonctionnement autonome. Quelques locaux seront toutefois mis en commun, notamment les espaces d'accueil du public: entrée principale, salle d'exposition, salle de conférence, salle de séminaire, etc.

Le bâtiment industriel du site du concours, situé à la rue du Commerce 100, appartient à un ensemble de dépôts d'environ 200 m de longueur desservis par la rue du Commerce au sud et par les voies de chemin de fer au nord. Le bâtiment industriel, par sa localisation et ses qualités structurelles, offre d'excellentes conditions pour accueillir les programmes des AEN, des AVCF et de la BVCF.

Les salles de conservation des archives constituent le cœur du programme et représentent plus de la moitié des surfaces utiles du projet. Dans un objectif de sécurité de conservation et de durabilité (temporalité de 100 ans), il est prévu une technicité aussi faible que possible pour la gestion climatique des salles de conservation des archives. La réussite de ce concept low-tech dépend de mesures constructives (matérialisation, composition de l'enveloppe, etc.), mais également, en amont, de critères liés à la forme des locaux (principe de compacité).

Le maître de l'ouvrage est sensible aux enjeux du développement durable. Le bâtiment existant a des qualités constructives, mais également une valeur matérielle et économique. Le maintien de tout ou partie de la structure du bâtiment existant est une obligation dictée par la prise en compte de l'énergie grise et par le respect des principes d'économicité et de durabilité.

## 1.2 Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur

L'adjudicateur et maître de l'ouvrage du concours est le Service des bâtiments (SBAT) du Département des finances et de la santé de la République et canton de Neuchâtel, agissant pour le compte de l'État de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Adjudicateur et  
maître de l'ouvrage : République et canton de Neuchâtel  
Département des finances et de la santé  
Service des bâtiments  
Rue de Tivoli 5  
2002 Neuchâtel

Organisateur : urbaplan  
rue Saint-Maurice 13  
2001 Neuchâtel

## 1.3 Genre de concours et type de procédure

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Le concours est reconnu d'intérêt public et soumis à la législation sur les marchés publics.

## 1.4 Conditions de participation

Le concours est ouvert à des équipes constituées d'un architecte, pilote de l'équipe, et d'un ingénieur civil, établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994.

## 1.5 Jury

Le jury a siégé le 25 octobre 2021 pour visiter le site et pour discuter et mettre au point le programme du concours. Ce dernier a été certifié conforme au règlement SIA 142 le 21 avril 2022 par la Commission des concours et des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie de la SIA.

### Président et membre professionnel

M. François Jolliet Architecte EPFL SIA, Chavannes-près-Renens

### Membres professionnels

Mme Christina Zoumboulakis Architecte EPFL SIA, Lausanne

Mme Lea Prati Architecte ETHZ, Zürich

M. Guido Pietrini Architecte SIA, Neuchâtel

M. Yves-Olivier Joseph Architecte EPFL SIA, architecte cantonal, République et Canton de Neuchâtel

M. Antoine Guilhen Architecte EPFL SIA, architecte communal, Ville de La Chaux-de-Fonds

### Membres non professionnels

M. Alain Ribaux Conseiller d'État, République et Canton de Neuchâtel

M. Théo Bregnard Conseiller communal, Ville de La Chaux-de-Fonds

M. Lionel Bartolini Archiviste cantonal, République et Canton de Neuchâtel

M. Joël Jornod Directeur des bibliothèques et des archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds

M. Dave Lüthi Professeur en histoire de l'architecture, Université de Lausanne

### Membre suppléant professionnel

M. Jean-Michel Deicher Architecte HES SIA, architecte cantonal adjoint, République et Canton de Neuchâtel

### Membre suppléant non professionnel

Mme Delphine Friedmann Directrice des Archives cantonales vaudoises

## Spécialistes-conseils

M. Michel Bonvin	Physicien ETH, Flanthey
M. Didier Gandini	Expert en protection incendie, TÜV SÜD Schweiz AG, Bâle
M. Andrea Giovannini	Conseiller en conservation de biens culturels écrits, Arbedo
M. Anthony Fridez	Ingénieur civil HES, VBI SA, Cornaux
M. Julien Lovey	Géographe UNIGE, Citec Ingénieurs Conseils SA, Neuchâtel
M. Yannick Sanglard	Ingénieur en génie thermique HES, energys, La Chaux-de-Fonds
M. Patrick Stillhart	Économiste de la construction, Gamma SA, Bevaix, et le sous-traitant AFCO Management SA, Renens
M. Mario Mariniello	Architecte HES, service des bâtiments, République et Canton de Neuchâtel
M. Grégoire Oguey	Archiviste, Archives de l'État, République et Canton de Neuchâtel

## 1.6 Calendrier

Étapes	Echéances
Publication et ouverture des inscriptions	mercredi 25 mai 2022
Visite du site	mardi 14 juin 2022
Envoi des questions	vendredi 17 juin 2022
Réponses aux questions	lundi 4 juillet 2022
Rendu des projets	jeudi 15 septembre 2022
Dépôt des maquettes	jeudi 29 septembre 2022
Remise des prix et vernissage de l'exposition	lundi 12 décembre 2022
Exposition publique des projets	du 14 décembre 2022 au 7 janvier 2023

## 1.7 Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions se base sur les critères suivants :

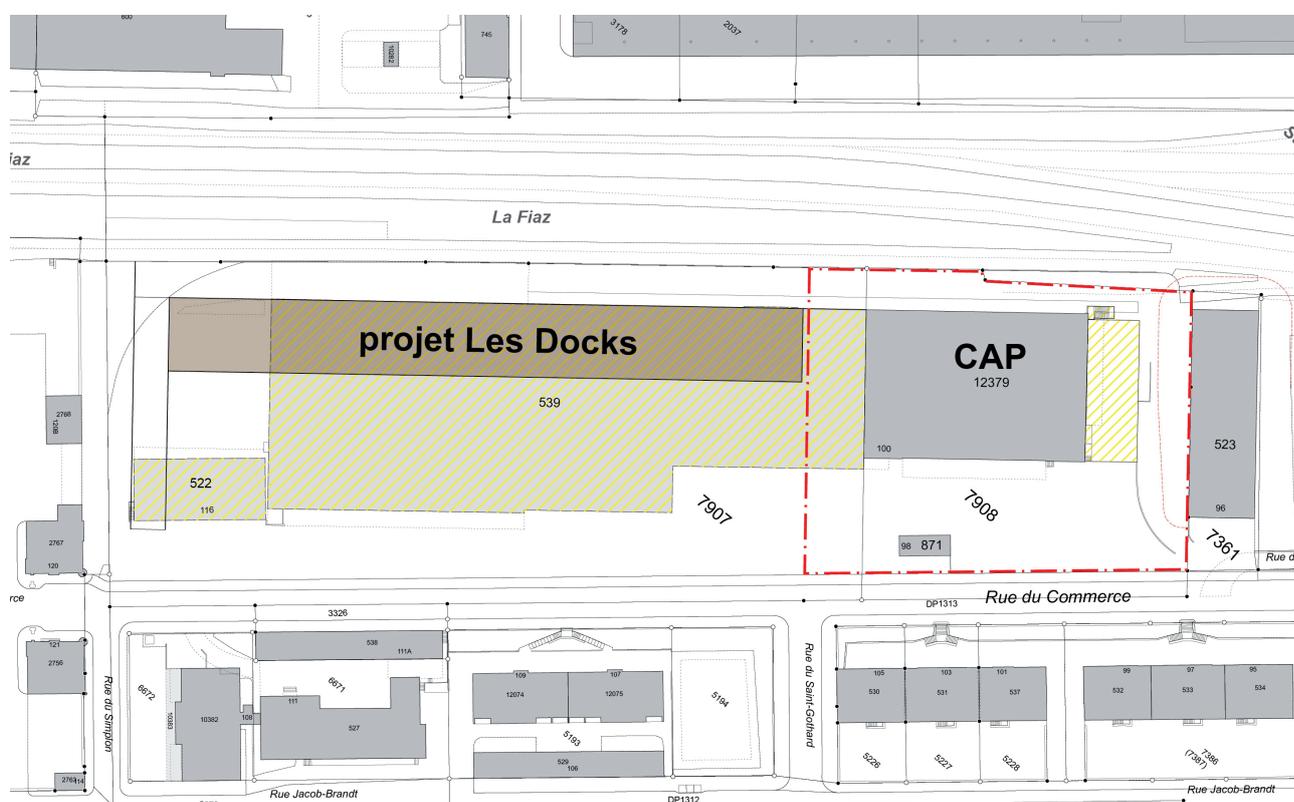
- > Respect du programme du concours
- > Respect de l'organigramme des locaux et circulations
- > Respect des mesures pour une gestion low-tech des salles de conservation des archives
- > Relations et intégration au site et au tissu bâti
- > Économie générale du projet
- > Qualité des espaces extérieurs
- > Qualité et fonctionnalité des accès tous modes (y compris pour les PMR)
- > Qualité des espace et parcours intérieurs du bâtiment

- > Qualités architecturales et fonctionnelles du bâtiment conçu en tant que lieu d'accueil et de travail
- > Faisabilité structurelle et constructive

## 1.8 Site et périmètre du concours

Le périmètre de projets du concours doit accueillir le bâtiment du CAP et ses aménagements extérieurs. D'une surface de 6'070 m<sup>2</sup>, il correspond au bien-fonds 7908 et à une tranche du bien-fonds 7907.

**Fig. 1 :** Périmètre du concours



## 1.9 Organigramme des locaux et circulations

Un premier principe pour la conception d'un bâtiment d'archives est la séparation claire entre le circuit public des visiteurs (espace d'accueil et espace de consultation), le circuit semi-public du personnel (partie administrative) et le circuit sécurisé des documents d'archives et du personnel de conservation des archives (halle de réception/ateliers/salles de conservation).

Fig. 2 : Organigramme des locaux et circulations

CIRCUITS DES PERSONNES

- ACCÈS PUBLIC LIBRE
- PUBLIC IDENTIFIÉ
- SEMI-PUBLIC AEN (FILTRÉ)
- SEMI-PUBLIC CDF (FILTRÉ)
- PERSONNEL AEN (SÉCURISÉ)
- PERSONNEL CDF (SÉCURISÉ)
- ACCÈS COMMUN AEN+CDF (FILTRÉ)



## 1.10 Dossiers remis

L'organisateur a reçu 36 dossiers sur les 37 inscriptions enregistrées. Les 36 projets et maquettes ont été numérotés de 01 à 36 suivant un ordre aléatoire.

01 TRACES	19 KINTSUGI
02 La nuit parfois ravive une plante singulière	20 File(s)
03 ARTEFACT	21 BUPHAGUS
04 Archaïon	22 EXO
05 WAKE UP NEO	23 L'Entre deux Mondes
06 IN MEDIA RES	24 Holocron
07 BASILICA PALLADIANA	25 Time Machine
08 BERNARD-L'HERMITE	26 CAPRI
09 AGORA	27 Cytoplasme
10 Emergence	28 EMPREINTES
11 archaïa	29 UN NOUVEAU VOISIN
12 MARQUISE	30 MADELEINE
13 BALTHAZAR	31 1143-2143
14 TRESOR	32 CHX Boogie-Woogie
15 WEWEST	33 LEELOO DALLAS MULTIPASS !
16 BERTHE AUX GRANDS PIEDS	34 KIROKU
17 CHRYSALIDE	35 CHAT
18 La ruche	36 POPYRIFERA

## 2. Jugement

Pour juger les projets, le jury s'est réuni en deux sessions dans le bâtiment du site, à la rue du Commerce 100, à La Chaux-de-Fonds : la première session le jeudi 27 octobre et la seconde le vendredi 25 novembre 2022.

### 2.1 Première journée

Le président du jury rappelle les principes du jugement, les critères d'appréciation et l'aspect confidentiel des débats. Le jury définit la procédure du déroulement du jugement des projets.

#### 2.1.1 Examen préalable

L'examen préalable visant à contrôler le respect du règlement et programme selon l'art. 15.1 du Règlement SIA 142, édition 2009, a été effectué par le bureau urbaplan et les spécialistes-conseils du service des bâtiments du canton pour les aspects de procédure, de contenu, d'urbanisme et de programme des locaux, par le spécialiste-conseil du bureau d'ingénieur civil VBI pour les aspects structurels et par les utilisateurs, spécialistes-conseils archivistes du canton et de la ville, pour les aspects de fonctionnement (flux de circulation et disposition des locaux). Le rapport technique d'examen préalable a été remis et présenté au jury au début de la première session du 27 octobre 2022. Il en ressort les conclusions non exhaustives suivantes :

- > tous les dossiers ont satisfait aux conditions de remise dans les délais requis ;
- > tous les documents remis ont respecté le principe de l'anonymat ;
- > tous les dossiers ont contenu les documents demandés, à l'exception du projet 26 CAPRI, pour lequel la notice technique du concept structurel de l'ingénieur civil faisait défaut.

#### 2.1.2 Admission des projets

Sur la base de l'examen préalable et conformément à l'art. 19.1b du Règlement SIA 142, le jury, à l'unanimité, a exclu de la répartition des prix le projet 26 CAPRI, pour le motif de n'avoir pas respecté le règlement du concours en omettant de remettre la notice technique du concept structurel de l'ingénieur civil.

Bien que certains des 35 projets restants aient pris des libertés dans l'interprétation du programme, ces écarts ont été considérés comme admissibles dans la mesure où ils ne présentaient pas d'avantages particuliers. A l'unanimité, le jury a admis ces 35 projets à la répartition des prix.

A la fin de ses délibérations, le jury a levé l'anonymat en prenant connaissance des informations figurant dans les fiches d'identification des projets. Constatant ultérieurement que le projet 18 La ruche présentait un conflit d'intérêts selon l'art. 12.2 du Règlement

SIA 142, le jury a décidé d'exclure ce projet du jugement conformément à l'art. 19.1a SIA 142. Pour mettre en oeuvre cette décision, le jury s'est vu contraint de reprendre ses délibérations et de réviser en conséquence le classement et l'attribution des prix effectués avant la levée de l'anonymat. Ces décisions d'exclusion et de révision ont été prises à l'unanimité du jury

### **2.1.3 Prise de connaissance et analyse des projets**

Le jury a pris connaissance de l'ensemble des projets sur la base des considérations de l'examen préalable. Il a procédé, en plénum, à la lecture et à l'analyse de chaque projet.

### **2.1.4 Premier tour d'élimination**

Suite à l'examen général de tous les projets, le jury a effectué un premier tour d'élimination. En passant en revue chacun des projets, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé clairement inadéquats soit du point de vue du respect du programme, soit de la qualité d'implantation dans le site, soit de la cohérence intrinsèque de la proposition.

A l'issue du premier tour, les 13 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

04 Archaïon	24 Holocron
07 BASILICA PALLADIANA	28 EMPREINTES
09 AGORA	31 1143-2143
10 Emergence	32 CHX Boogie-Woogie
16 BERTHE AUX GRANDS PIEDS	33 LEELOO DALLAS MULTIPASS !
21 BUPHAGUS	35 CHAT
23 L'Entre deux Mondes	

### **2.1.5 Deuxième tour d'élimination**

Le jury a examiné plus en détail chacun des 22 projets restants, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé inadéquats du point de vue des qualités architecturales et fonctionnelles du bâtiment, ainsi que de la prise en compte de la structure existante.

A l'issue du deuxième tour, les 11 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

01 TRACES	17 CHRYSALIDE
05 WAKE UP NEO	19 KINTSUGI
06 IN MEDIA RES	22 EXO
08 BERNARD-L'HERMITE	26 CAPRI
12 MARQUISE	30 MADELEINE
14 TRESOR	

### 2.1.6 Troisième tour d'élimination

Le jury a examiné plus en détail chacun des 11 projets restants en mettant en évidence les qualités, les faiblesses et la pertinence des propositions. Il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé les moins pertinents du point de vue des qualités architecturales et fonctionnelles du bâtiment, de la faisabilité structurelle et de l'expression d'un bâtiment public.

A l'issue du troisième tour, les 5 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

03 ARTEFACT	27 Cytoplasme
11 archaïa	29 UN NOUVEAU VOISIN
13 BALTHAZAR	

### 2.1.7 Tour de repêchage

Conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142, avant de procéder au classement définitif, le jury passe en revue tous les projets admis au jugement.

A l'issue du tour de repêchage, le jury d'un commun accord confirme ses appréciations des précédents tours d'élimination et ne procède à aucune modification.

### 2.1.8 Projets sélectionnés

Outre le projet 18 ultérieurement exclu du jugement à la suite de la levée de l'anonymat, les 6 projets qui ont été sélectionnés en tant que meilleurs projets, susceptibles de recevoir un prix, sont :

02 La nuit parfois ravive une plante singulière	25 Time Machine
15 WEWEST	34 KIROKU
20 File(s)	36 POPYRIFERA

## 2.2 Examen complémentaire

### 2.2.1 Approfondissement de l'examen préalable, descriptif et critique des projets, analyses complémentaires

Dans l'intervalle des deux sessions de jugement, les 7 projets ont fait l'objet d'un approfondissement de l'examen préalable par urbaplan et le spécialiste-conseil du service des bâtiments (programme et surface des locaux, capacité d'archivage), par le spécialiste-conseil du bureau d'ingénieur civil VBI (aspects structurels) et par les spécialistes-conseils archivistes (flux de circulation et disposition des locaux), d'un descriptif et d'une critique fonctionnelle et architecturale par les membres professionnels du jury, ainsi que d'analyses

complémentaires par les spécialistes-conseils portant sur le respect des mesures pour une gestion low-tech des salles de conservation des archives, le développement durable, les mesures de protection incendie et l'économique de la construction.

## **2.3 Seconde session**

Pour la session du 25 novembre 2022, M. Jean-Michel Deicher, membre suppléant, ne peut pas participer à la journée de jugement.

Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen préalable approfondi, des critiques intermédiaires et des analyses complémentaires, le jury a réexaminé les projets sélectionnés pour poursuivre et achever leur étude critique.

### **2.3.1 Classement des projets**

Considérant l'ensemble des critiques, le jury a décidé à l'unanimité du classement suivant :

1 <sup>er</sup> rang	36 POPYRIFERA
2 <sup>e</sup> rang	15 WEWEST
3 <sup>e</sup> rang	25 Time Machine
4 <sup>e</sup> rang	20 File(s)
5 <sup>e</sup> rang	02 La nuit parfois ravive une plante singulière
6 <sup>e</sup> rang	34 KIROKU

### **2.3.2 Attribution des prix et mentions**

Le jury a confirmé le classement des projets à l'unanimité et a décidé de répartir l'entier de la somme globale de CHF 198'000 HT à disposition en décernant les 6 prix suivants :

1 <sup>er</sup> prix	CHF 60'000 HT	36 POPYRIFERA
2 <sup>e</sup> prix	CHF 50'000 HT	15 WEWEST
3 <sup>e</sup> prix	CHF 40'000 HT	25 Time Machine
4 <sup>e</sup> prix	CHF 20'000 HT	20 File(s)
5 <sup>e</sup> prix	CHF 15'000 HT	02 La nuit parfois ravive une plante singulière
6 <sup>e</sup> prix	CHF 13'000 HT	34 KIROKU

### 2.3.3 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier, en vue de sa réalisation, la poursuite de l'étude à l'auteur du projet PAPYRIFERA, classé au premier rang.

Outre la qualité du projet de construction, le jury relève la qualité et le soin apporté au traitement des aménagements extérieurs du parvis, dialoguant avec les parties publiques du rez-de-chaussée du bâtiment.

Pour la poursuite des études, le jury recommande la prise en compte de la critique du projet et des recommandations suivantes :

- > Apporter un soin particulier au traitement et à la matérialisation des façades dont l'enveloppe minérale exprime la fonctionnalité de conservation des archives.
- > Soigner le dispositif des circulations verticales avec séparation des flux pour faciliter l'orientation des usagers.
- > Aménager l'espace de livraison pour permettre l'accès simultané de plusieurs véhicules.
- > Apporter de la lumière naturelle aux espaces de circulation des niveaux supérieurs.

### 2.3.4 Conclusions du jury

Le jury avait conscience de la complexité de la tâche inhérente en particulier à la cohabitation de deux programmes avec des fonctionnements autonomes et différenciés, aux exigences climatiques pour les salles de conservation des archives et à l'utilisation d'une structure existante. La diversité des propositions a permis, notamment par comparaison, une meilleure lecture du lieu et une meilleure compréhension des enjeux du programme. Au fil des délibérations et grâce aux enseignements dispensés par les différentes propositions des projets, le jury a construit son jugement et a identifié le projet qu'il considérait répondre au programme et au lieu de la meilleure manière. Tout en considérant les fortes contraintes techniques du programme, le jury a basé son jugement en premier lieu sur les qualités architecturales et fonctionnelles des propositions.

A l'issue du jugement du concours, le jury remercie les participants pour leur réflexion et leur travail. La qualité des propositions et l'intensité des débats ont confirmé l'intérêt du concours pour le futur Centre archives et patrimoine (CAP). Les diverses propositions ont prouvé l'opportunité de réutilisation et de valorisation de la structure existante, confirmant ainsi la parfaite adéquation du programme et du site.

## 3. Propriété des projets et communication

### 3.1 Propriété des projets

Les droits d'auteurs sur les projets restent propriété des participants. Les documents et maquettes relatifs aux projets primés ou recevant une mention deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Les autres projets et maquettes peuvent être repris par leurs auteurs le lundi 9 janvier 2023, de 9h30 à 16h00, rue du Commerce 100, à La Chaux-de-Fonds. Au-delà de cette date, les documents non récupérés deviendront la propriété du maître de l'ouvrage.

### 3.2 Communication des résultats

La remise des prix et le vernissage de l'exposition auront lieu le 12 décembre 2022, à 17h00, rue du Commerce 100, à La Chaux-de-Fonds. Les noms des auteurs de tous les projets admis au jugement seront portés à la connaissance du public.

Les concurrents ont été informés par écrit des résultats du concours. Ceux-ci seront publiés dans la presse. Le rapport du jury sera transmis aux concurrents en format informatique (pdf) après le vernissage.

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique du 14 décembre 2022 au 7 janvier 2023, rue du Commerce 100, à La Chaux-de-Fonds.

## 4. Approbation du rapport

Le jury adopte le présent rapport à l'unanimité.

La Chaux-de-Fonds, le 7 décembre 2022

### Le président

M. François Jolliet



### Les membres

Mme Christina Zoumboulakis



Mme Lea Prati



M. Guido Pietrini



M. Yves-Olivier Joseph



M. Antoine Guilhen



M. Alain Ribaux



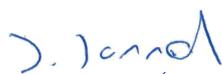
M. Théo Bregnard



M. Lionel Bartolini



M. Joël Jornod



M. Dave Lüthi



### Les membres suppléants

M. Jean-Michel Deicher



Mme Delphine Friedmann



## 5. Levée de l’anonymat

### 4.1 Identification des auteurs des projets classés

#### 1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

##### Projet 36 PAPYRIFERA

Atelier d’architecture : **dSA Daniele Stendardo Architectes sàrl**, Les Acacias Genève

Collaborateurs : Stendardo Daniele, Menningen Sylvère, Perez Blanca

Bureau d’ingénierie civile : **VERSO INGENIERIE SARL**, Les Acacias Genève

Collaborateurs : Scaramuzzino Silvio

#### 2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix

##### Projet 15 WEWEST

Atelier d’architecture : **saas sàrl**, Carouge

Collaborateurs : Isabelle Cochevelou, Foucauld Huard, Andrea Ishii, Guillaume Yersin

Bureau d’ingénierie civile : **EDMS SA**, Petit-Lancy

Collaborateurs : Diego Florez, Yves Bach

#### 3<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix

##### Projet 25 Time Machine

Atelier d’architecture : **Chappuis Architectes SA**, Fribourg

Collaborateurs : Da Campo Mario, Yvan Chappuis, Benoît Clément, Jérémie Hunsperger

Bureau d’ingénierie civile : **sdi biel-bienne sa**, Bienne

Collaborateurs : Gorge Blendermann, Vasco de Barras

Bureau spécialisé : BIOTEC Biologie appliquée SA, Delémont

Collaborateurs : Thierry Arnet, Pauline Guillemin

Bureau spécialisé : PPLUS Sàrl Génie de l’environnement - Physique du bâtiment –  
Energie, Neuchâtel

Collaborateurs : Quiterie Barthou

#### 4<sup>e</sup> rang / 4<sup>e</sup> prix

##### Projet 20 File(s)

Atelier d’architecture : **Urbanité(s) SA**, Genève

Collaborateurs : David Chinaea, Giancarlo Bionda

Bureau d’ingénierie civile : **Thomas Jundt ingénieurs civils SA**, Carouge

Collaborateurs : Sylvain Dubois, Nguyen Alban, Steindl Antoine

### **5<sup>e</sup> rang / 5<sup>e</sup> prix**

#### **Projet 02 La nuit parfois ravive une plante singulière**

Atelier d'architecture : **Personeni Raffaele Architectes Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Raffaele Colette, Personeni Fabio, Raffaele Fabrizio, Sowa Adriana, Glavac Prieto Spela

Bureau d'ingénierie civile : **MONOD-PIGUET+ASSOCIES Ing. Conseils SA**, Lausanne

Collaborateurs : Simon Nicolas, Cattin Pablo

Bureau spécialisé : Amstein + Walthert Lausanne SA

Collaborateurs : Colamesta Perla, Orduna Xavier

### **6<sup>e</sup> rang / 6<sup>e</sup> prix**

#### **Projet 34 KIROKU**

Atelier d'architecture : **FERRARI ARCHITECTES SA**, Lausanne

Collaborateurs : Clara Ansselin, Marine Bersier, Olaya Farpon, Jean-Baptiste Ferrari, Philippe Herkommer, Zuzanna Hirsztritt, Elvira Kossi-Odi, Loris Lotti, Eléonore Susse

Bureau d'ingénierie civile : **Polyscope Consulting SA**, Etoy

Collaborateurs : Johannes Natterer

Bureau d'ingénierie civile sous-traitant : WILLI INGENIEURS, Montreux

Collaborateurs : Stéphane Menerat

Atelier d'architecture paysagère : Hüsler & Associés Architectes Paysagistes, Lausanne

Collaborateurs : Jonathan Musy

## 5.1 Identification des auteurs des projets non classés

### Projet 01 TRACES

Atelier d'architecture : **Felippi Wyssen Architekten**, Bâle

Collaborateurs : Felippi Fabio, Wyssen Thomas, Beltrami Valerian, Lo Dolce Luca, Wannagat Nils

Bureau d'ingénierie civile : **ULAGA WEISS AG**, Bâle

Collaborateurs : Ulaga Thomaz, Engel Jakob, Pienkosz Karolina

Bureau d'ingénieur en physique du bâtiment : **LEMON CONSULT AG**, Bâle

Collaborateurs : Kaiser Thorsten

Bureau d'ingénieur en sécurité : **RAPP AG**, Münchenstein

Collaborateurs : Andre Thomas

Bureau d'ingénieur en technique du bâtiment : **WALDHAUSER + HERMANN AG**, Münchenstein

Collaborateurs : Borer Christoph

### Projet 03 ARTEFACT

Atelier d'architecture : **GD Architectes SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Laurent Geninasca, Philippe von Bergen, Farrah Chekhab, David Diederich, Sandrine Schneuwly, Céline Helfer

Bureau d'ingénierie civile : **Muttoni et Fernandez ingénieurs Conseils SA**, Ecublens

Collaborateurs : Miguel Fernandez Ruiz

### Projet 04 Archaïon

Atelier d'architecture : **Ludovic Gaffarel Architecte**, Bruxelles

Bureau d'ingénierie civile : **Julien Blondiau**, Namur

### Projet 05 WAKE UP NEO

Atelier d'architecture : **COMAMALA ISMAIL**, Delémont

Collaborateurs : Diego Daza, André Mota, Severine Dreyer, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

Bureau d'ingénierie civile : **B+S ingénieurs SA**, Genève

Collaborateurs : Marcio Bichsel

### **Projet 06 IN MEDIA RES**

Atelier d'architecture : **Dolci Architectes Atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl**,  
Yverdon-les-Bains

Collaborateurs : Mégane Krebs, Peter Hodi, Fitim Lekiqi

Bureau d'ingénierie civile : **CSD Ingénieurs SA**, Lausanne

Collaborateurs : Dausse Daniel

### **Projet 07 BASILICA PALLADIANA**

Atelier d'architecture : **Cloux Architecture**, Morges

Collaborateurs : David Cloux

Bureau d'ingénierie civile : **Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA**, Morges

Collaborateurs : Fehlmann Nicolas, Gerber Dimitri, Hoxha Hamid

### **Projet 08 BERNARD-L'HERMITE**

Atelier d'architecture : **ATELIER PASCAL GONTIER**, Paris

Collaborateurs : Pierre Chastel, Romain Peraldi, Lise Lemenorel

Bureau d'ingénierie civile : **BG Ingénieurs Conseils SA**, Lausanne

Collaborateurs : Jaquier Yohann, Lencse Zoltan, Chopin Donny

### **Projet 09 AGORA**

Atelier d'architecture : **Guillermo Funcia Architecte**, Genève

Collaborateurs : Guillermo Funcia Alba

Bureau d'ingénierie civile : **AB Ingénieurs SA**, Nyon

Collaborateurs : Piero Fonzo, Lucas Resplendino

Atelier d'architecture (associé) : Gindre d'Andiran Sàrl, Genève

Collaborateurs : Henri Gindre, Olivier d'Andiran

### **Projet 10 Emergence**

Atelier d'architecture : **Semper Vera Sàrl**, Strasbourg

Collaborateurs : Elias Vogel, Duc Truong

Bureau d'ingénierie civile : **T-ingénierie SA**, Lausanne

Collaborateurs : Vincent Burjard, Aurelien Ngninteba Ngoumnai, Alexandre Bagnoud

### **Projet 11 archaïa**

Atelier d'architecture : **frundgallina sa**, Neuchâtel

Collaborateurs : Jean-Claude Frund, Antonio Gallina, Aziz Ternel, Eissa Cottier

Bureau d'ingénierie civile : **Dr. Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA**, Lausanne

Collaborateurs : Etienne Bouleau, Cécile Martinier

### **Projet 12 MARQUISE**

Atelier d'architecture : **Aviolat Chaperon Escobar**, Fribourg

Collaborateurs : Aviolat Alexandre, Lolie Château, Simon Rey, Escobar André, Chaperon Sébastien

Bureau d'ingénierie civile : **Emch + Berger SA**, Lausanne

Collaborateurs : Gaetan Baudin, Victoire Brault

### **Projet 13 BALTHAZAR**

Atelier d'architecture : **compago sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Ivo Stotz, Sara Gerber

Bureau d'ingénierie civile : **D. Demierre Consulting Sàrl**, La Conversion

Collaborateurs : Dave Demierre, Tamas Woynarovich, Çağlayan Sandal

### **Projet 14 TRESOR**

Atelier d'architecture : **Stoa architectes Sàrl**, Neuchâtel

Collaborateurs : Pascal Deschenaux, Sara Steiner, Alain Brülisauer

Bureau d'ingénierie civile : **GVH St-Blaise SA**

Collaborateurs : Jacques L'Eplattenier

Bureau d'ingénieur en physique du bâtiment et CVSE : Weinmann-Energies SA, Neuchâtel

Collaborateurs : Samuel Perrin

### **Projet 16 BERTHE AUX GRANDS PIEDS**

Atelier d'architecture : **patatoffel gmbh**, Zurich

Collaborateurs : Patà Achille, Toffel Thomas

Bureau d'ingénierie civile : **ZPF Consulting AG**, Zurich

Collaborateurs : Pauli Jacqueline

Bureau d'ingénieur en physique du bâtiment et en sécurité incendie : Weinmann AFC Air Flow Consulting AG, Zurich

Collaborateurs : Linden Jörg, Padahyag Thommy James, Kohler Christian

### **Projet 17 CHRYSALIDE**

Atelier d'architecture : **Pfenninger Jouffe Architectes Urbanistes**, Saint-Louis

Collaborateurs : Paola Pfenninger, Thomas Jouffe, Maxime Ferrari

Bureau d'ingénierie civile : **Gruner AG**, Bâle

Collaborateurs : Romand Marty, Elisa Da Silva

### **Projet 19 KINTSUGI**

Atelier d'architecture : **Mehdi Rouissi Architectes Sàrl**, Yverdon-les-Bains

Collaborateurs : Mehdi Rouissi

Bureau d'ingénierie civile : **2M ingénierie civile SA**, Yverdon-les-Bains

Collaborateurs : Martin David

### **Projet 21 BUPHAGUS**

Atelier d'architecture : **Fotakis Trevisan architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Alexandros Fotakis, Matteo Trevisan

Bureau d'ingénierie civile : **Kalin & associés SA**, Lausanne

Collaborateurs : Jean-François Kalin

### **Projet 22 EXO**

Atelier d'architecture : **Background Architecture Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Villat Jael, Hoh Nathan, Lee James, Ferreira Cristina

Bureau d'ingénierie civile : **Giacomini & Jolliet ingénieurs SA**, Lutry

Collaborateurs : Dauphin Raphaël, Kandiah Tharchagini

### **Projet 23 L'Entre deux Mondes**

Atelier d'architecture : **Pannett & Locher architectes**, Berne

Collaborateurs : Christopher Pannett

Bureau d'ingénierie civile : **DSI SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Thierry Desables

Atelier d'architecture (associé) : Oppliger Mathieu architecte, Cernier

Collaborateurs : Oppliger Mathieu

Bureau d'ingénieur CVSE : Planair, La Sagne

Collaborateurs : Gaël Jobin

### **Projet 24 Holocron**

Atelier d'architecture : **EC Architectes Sàrl**, Neuchâtel

Collaborateurs : Samir Chennit

Bureau d'ingénierie civile : **Atelier DDB**, Le Landeron

Collaborateurs : Droz-dit-Busset Sébastien

### **Projet 26 CAPRI**

Atelier d'architecture : **Translocal Architecture GmbH**, Berne

Collaborateurs : Marko Gohre, Helko Walzer, Simon Klemmer, Lukas Hahnel, Elisabeth Baar, Stéphanie Dreyfuss

Bureau d'ingénierie civile : **Gex & Dorthe Ingénieurs**, Bulle

Collaborateurs : Arnaud Dorthe

### **Projet 27 Cytoplasme**

Atelier d'architecture : **Julien Dubois Architectes SA**, La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs : Julien Dubois, Magali Béchir Dubois, Manuele Mandrile, Oskar Devillers, Maxime Jacot, Sara Lombardi, Viktoria Brettschneiderova, Khouloud Hannachi

Bureau d'ingénierie civile : **AJS ingénieurs civils SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : David Quesada, Nicolas Miserez

Bureau d'ingénieur thermicien et CVS : **EQUADA SA**, La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs : Stéphane Gaiffe, Mathieu Vuilleumier

### **Projet 28 EMPREINTES**

Atelier d'architecture : **Ekaterina Ageeva**, Zurich

Bureau d'ingénierie civile : **Matthews Salmon Scott**, Genève

### **Projet 29 UN NOUVEAU VOISIN**

Atelier d'architecture : **Michel Kessler**, Zurich

Collaborateurs : David Moser, Pierre Musy, Romain Iff

Bureau d'ingénierie civile : **Oberli Ingenieurbüro AG**, Winterthur

Collaborateurs : Urs Oberli

Bureau d'ingénieur en physique du bâtiment : **3D Bauphysik Huth GmbH**, Glashütten

Collaborateurs : Harald Huth

### **Projet 30 MADELEINE**

Atelier d'architecture : **Fractal architecture sàrl**, Cologny

Collaborateurs : Zorro Yafiza

Bureau d'ingénierie civile : **PACHO RODRIGUEZ DIAZ sàrl**, Carouge

### **Projet 31 1143-2143**

Atelier d'architecture : **Truwant + Rodet Sàrl**, Bâle

Collaborateurs : Berlinger Theresa, Mader Moritz, Rodet Dries, Truwant Charlotte, Vuattoux Thierry

Bureau d'ingénierie civile : **Schnetzer Puskas AG**, Bâle

Collaborateurs : Messi Giotto

Bureau d'ingénieur en physique du bâtiment : Wege Energy Consulting, Egliswil

Collaborateurs : Schuster Jens

### **Projet 32 CHX Boogie-Woogie**

Atelier d'architecture : **QUBBArchitectes SA**, Fribourg

Collaborateurs : Jean-Marc BOVET, Frédéric BUGNARD, Lisa GIANOTTI

Bureau d'ingénierie civile : **INGENI SA**, Fribourg

Collaborateurs : Lionel Bussard, Nicola Degani, René Gapany

### **Projet 33 LEELOO DALLAS MULTIPASS!**

Atelier d'architecture : **detritus**, Lausanne

Collaborateurs : Claire Logoz, Bastian Marzoli

Bureau d'ingénierie civile : **Ingphi**, Lausanne

Collaborateurs : Pierre de Groot, Jonathan Krebs, André Claro

### **Projet 35 CHAT**

Atelier d'architecture : **CMFA Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Costea Cristina, Missonnier Jean-Noël, Thiriot Mathilde

Bureau d'ingénierie civile : **structurame sàrl**, Genève

Collaborateurs : Damien Dreier, Guillaume Allimann

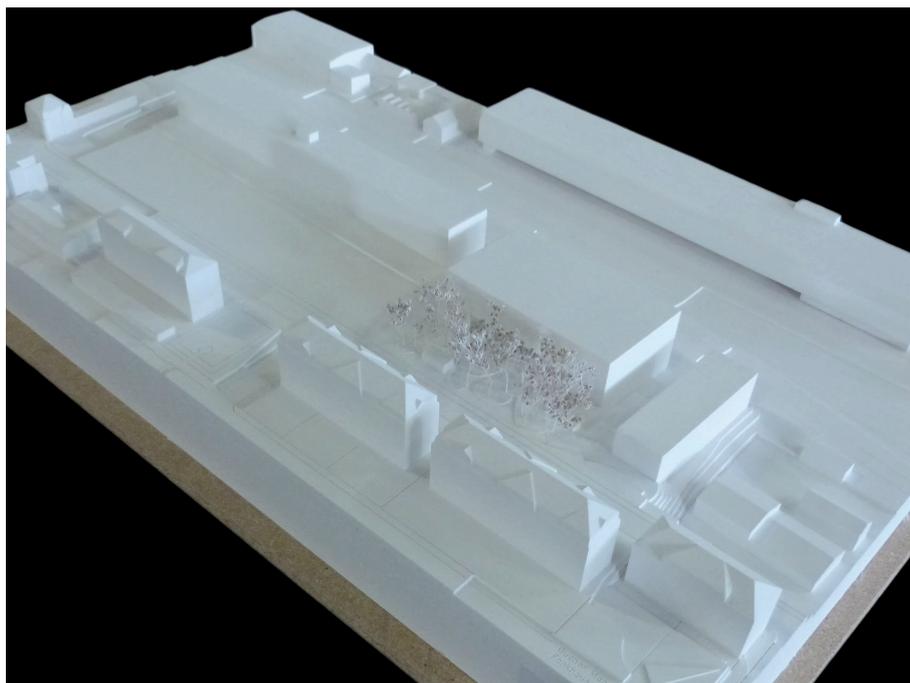
## 6. Présentation des projets classés

### 1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

#### Projet 36 PAPYRIFERA

Atelier d'architecture : **dSA Daniele Stendardo Architectes sàrl**, Les Acacias

Bureau d'ingénierie civile : **VERSO INGENIERIE SARL**, Les Acacias



Le projet PAPERIFERA propose une volumétrie compacte dotée d'une trame supplémentaire à l'Est, à la place du socle technique existant ; l'attique est remplacé par un étage complet. Cette volumétrie reste modeste, y compris au sous-sol et permet de développer un aménagement extérieur de qualité au Sud.

Le petit square au Sud est habilement arborisé pour créer un espace public en relation avec le rez-de-chaussée du bâtiment et la dimension urbaine du quartier. Le concept paysager intègre la diversité des éléments (station électrique, bancs, places pour deux-roues et véhicules) et établit une relation entre les bouleaux à papier («Betula papyrifera», d'où le nom du projet) et le portique d'entrée.

Le programme est réparti par étages homogènes en strates horizontales qui offrent des possibilités d'évolution à futur. Les espaces publics se trouvent au rez-de-chaussée ; les espaces de travail dévolus aux entités communales au rez-de-chaussée inférieur et au rez-de-chaussée Est ; ceux dévolus aux Archives de l'État au premier étage et au premier étage supérieur. Le projet prévoit un rez-de-chaussée très ouvert, qualitatif et accueillant pour le public, notamment avec les salles de lecture bénéficiant de la douce lumière du nord. Cette ouverture est une belle invitation à venir consulter les archives.

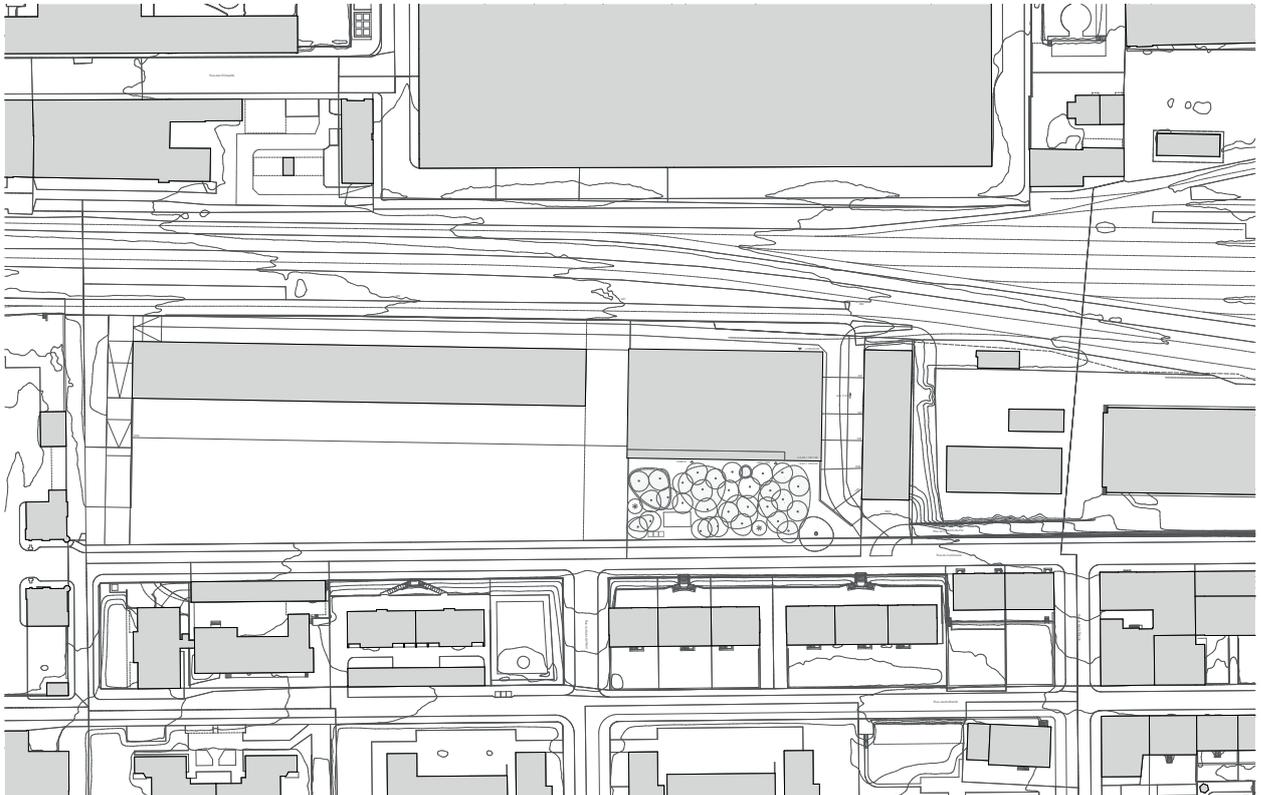
Les salles de conservation offrent une capacité de stockage supérieure aux exigences, garantissant une réserve pour le long terme. Les surfaces manquantes de l'édifice existant ont été trouvées en intercalant des plateaux intermédiaires là où les vides d'étage l'autorisaient. Les locaux techniques sont positionnés rationnellement.

Le jury apprécie la qualité du grand hall traversant, desservant les espaces publics, ainsi que le dispositif des entrées affichant en façade les espaces communs aux deux administrations et les synergies ainsi dégagées. La répartition du programme au rez-de-chaussée est judicieuse même si, s'agissant d'éclairage naturel, le jury émet un doute sur la position de la salle de lecture de la Ville ainsi que sur les couloirs de service côté Est qu'il estime excessivement fermés en l'état. Les circulations, relativement complexes, desservent efficacement les divers secteurs tout en garantissant leur autonomie. La distribution intérieure des salles de conservation permet une bonne accessibilité aux documents.

La concentration du public au rez-de-chaussée induit une séparation des deux institutions et une surface de l'enveloppe low-tech des locaux de conservation relativement grande. Pour les dépôts de l'Etat, leur compacité et leur positionnement en contact avec l'extérieur sur trois façades permet de conserver le fonctionnement low-tech. Pour les locaux de conservation de la Ville dans le sous-sol existant, c'est l'importante surface de contact avec le terrain (dont la température présente une grande stabilité) qui offre l'inertie nécessaire au concept low-tech.

S'agissant du génie civil, la réhabilitation de la structure porteuse du bâtiment existant est correcte.

Le revêtement de façade proposé en brique jaune fait référence à la teinte de la pierre jurassienne, par exemple celle d'Hauterive. Clairement affichée, l'expression massive des locaux de conservation illustre l'identité des Archives tout en contrastant délibérément avec un registre inférieur très ouvert (de même que l'aile Est). Appréciée par le jury, cette « dialectique des pleins et des vides » permet, dans son ensemble, d'affirmer le caractère public du bâtiment. Pour le détail, l'ordonnance des façades nécessitera un développement lors de l'avant-projet et du projet.

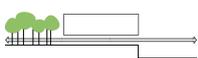


**Concours Centre archives et patrimoine  
PAPYRIFERA**

**Espace public & séquences urbaines**

Le projet pour le futur Centre archives et patrimoine à la Chaussée-Froidmont prévoit deux séquences urbaines distinctes au sein du bâtiment existant et à l'extérieur du bâtiment existant. Il s'agit de la rue de la Chaussée-Froidmont et de la rue de la Chaussée-Froidmont. Le projet est conçu en fonction de ces deux séquences urbaines et de leur articulation.

Face aux problématiques citées et afin de favoriser le bien-être des habitants et utilisateurs, un lieu de contact est mis en place au sein du bâtiment par la création d'un parti espace largement ouvert et favorisant la possibilité de voir à l'intérieur d'une salle ouverte, cette mesure régulière contribue de manière à ce que les visiteurs aient une vue directe sur les collections et sur les archives. Ce parti espace est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.



Telle une référence métaphorique au matériau même du béton à conserver, des bureaux de l'architecte ont été conçus à l'extérieur du bâtiment existant et à l'intérieur de la rue de la Chaussée-Froidmont. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Une extension complète de la construction existante au nord-est. Cette-ci reprend une structure de béton armé et de poteaux en acier. Elle est conçue en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

**Répartition programmatique & stratégies distribuées**

Les espaces liés aux différents usages et collections sont au centre du bâtiment existant et de la construction nouvelle. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Un plancher est travaillé afin de permettre la vue des collections et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

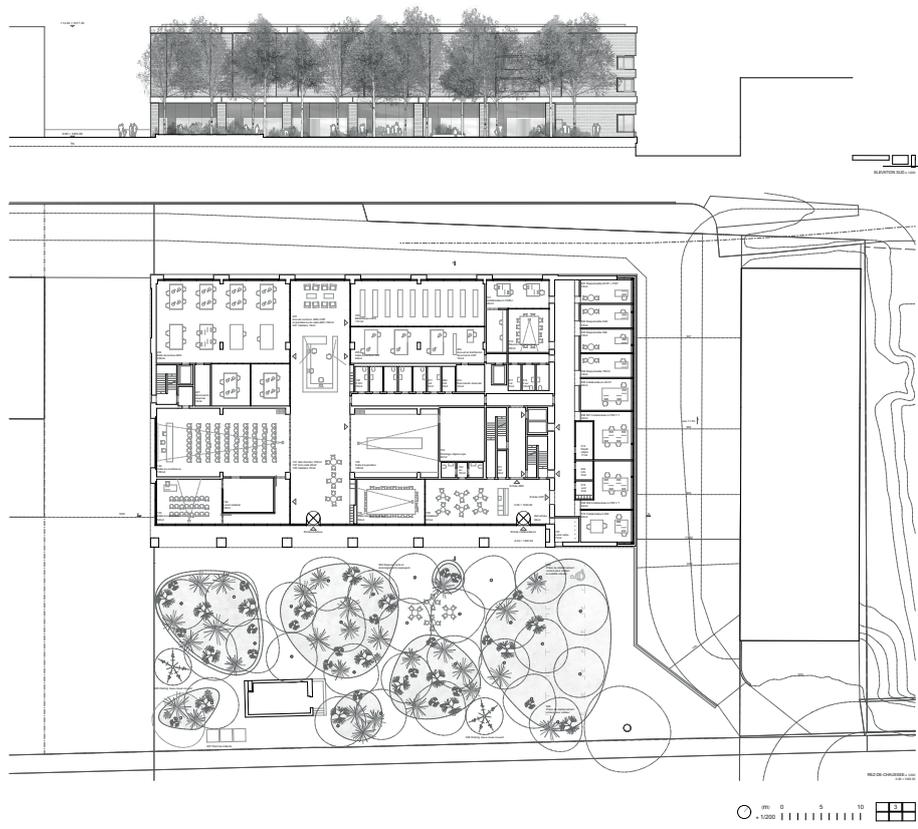
Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le projet Les Sods contribue remarquablement à la configuration du parti espace public et de leur articulation. Les espaces publics sont conçus en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.



**Concours Centre archives et patrimoine  
PAPYRIFERA**

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

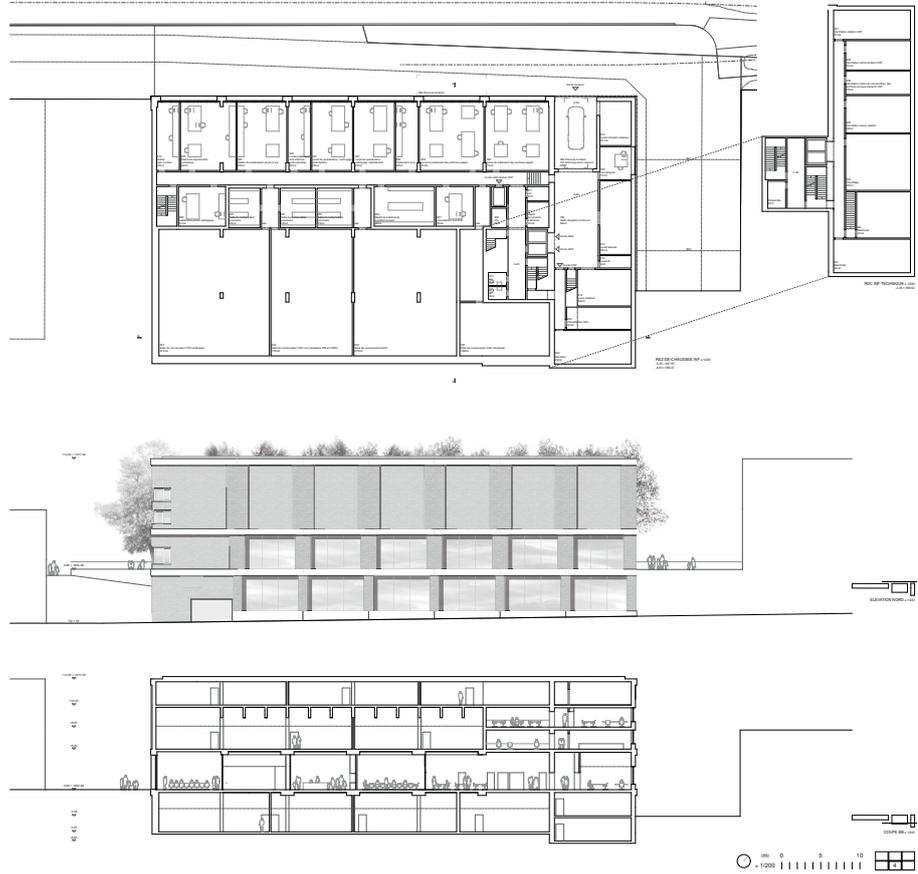
Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

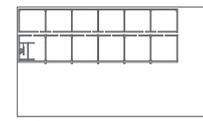
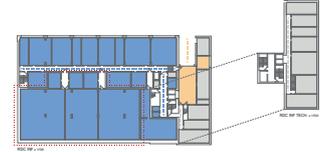
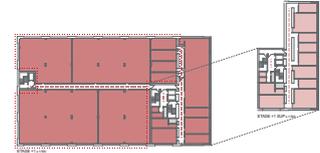
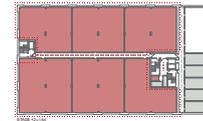
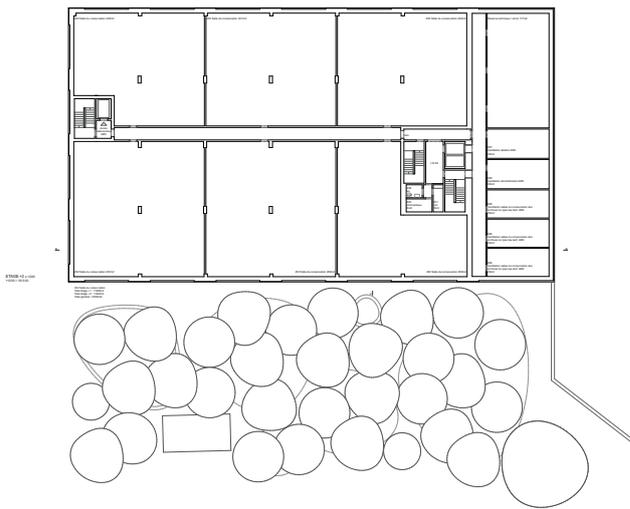
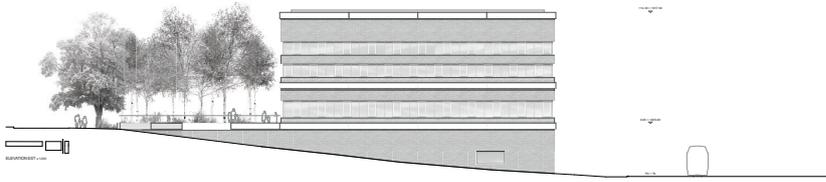
Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.

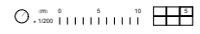
Le fait d'être des collections est en relation directe avec leur utilité et donc avec les conditions de leur utilisation. L'ensemble du programme est conçu en fonction de la destination et de la destination des espaces publics et de leur articulation.



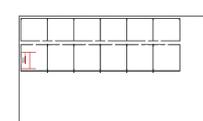
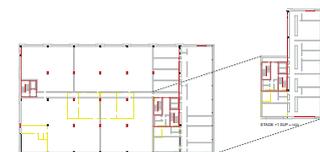
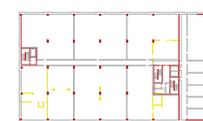
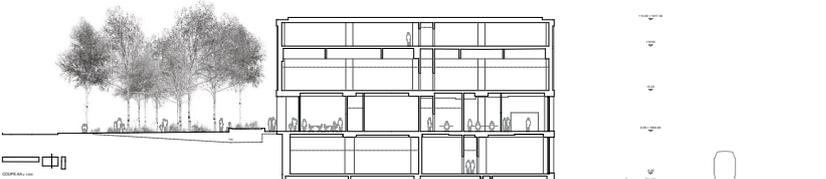
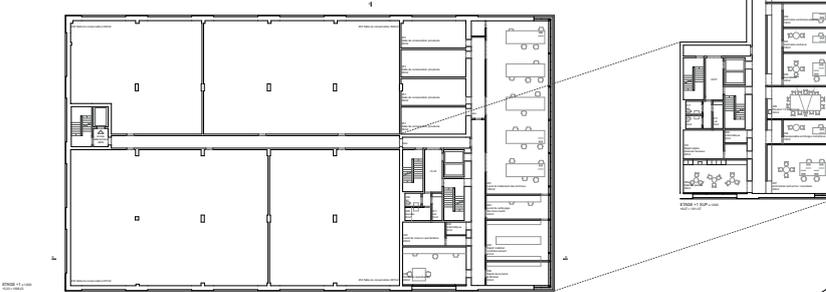
Concours Centre archives et patrimoine  
PAPYRIFERA



- 100 Localité



Concours Centre archives et patrimoine  
PAPYRIFERA



- 100 Localité
- 100 Localité
- 100 Localité



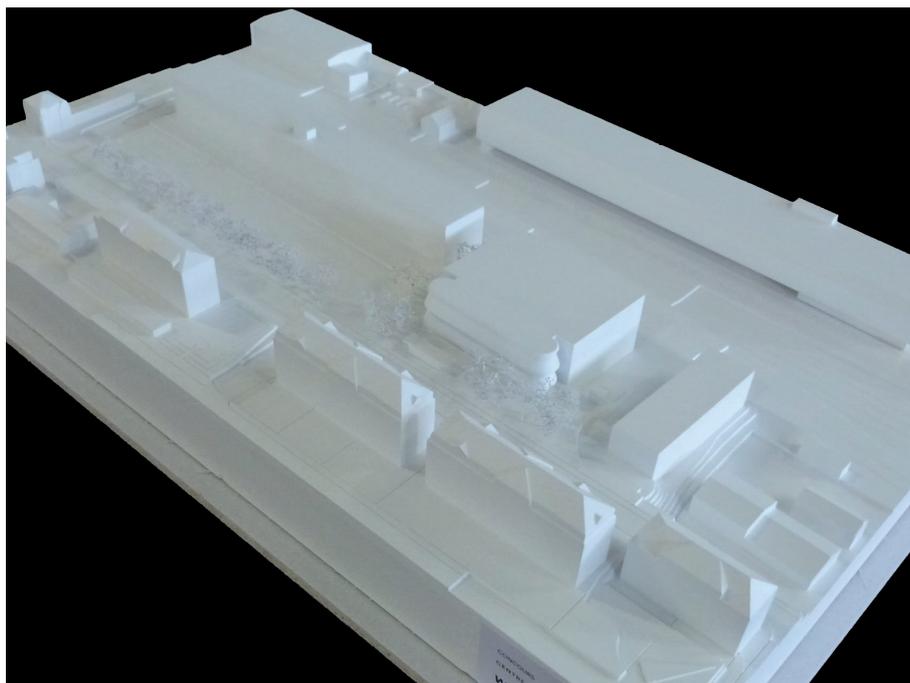


**2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix**

**Projet 15 WEWEST**

Atelier d'architecture : **saas sàrl**, Carouge

Bureau d'ingénierie civile : **EDMS SA**, Petit-Lancy



D'emblée, ce qui caractérise ce projet c'est la clarté de son concept.

Une extension est proposée en façade sud, clairement reconnaissable par sa volumétrie propre. L'étage d'attique est comblé afin de pouvoir disposer l'ensemble du programme. Par contre l'annexe, située en Est, est entièrement démolie.

Une nouvelle façade vient envelopper l'entier du bâtiment. Son revêtement n'a pas convaincu le jury. Le choix du cuivre est peu en relation avec le langage local et l'expression de l'extension peut-être un peu trop formelle à ce stade de la réflexion. Le transformateur existant est habilement intégré au couvert à vélo qui sépare le parvis de la route. Par contre le parvis est fortement réduit par l'extension proposée.

L'accès public est situé en façade Sud, donnant logiquement sur le parvis, alors que les accès des services sont situés de part et d'autre, de manière peu évidente, dans l'interstice séparant le corps principal de l'extension. Les entrées de livraison sont disposées à l'arrière du bâtiment, au rez inférieur, en liaison directe avec les locaux de réception et de «quarantaine».

Aux trois secteurs qui occupent le bâtiment (CDF, AEN et public) répondent trois distributions verticales, en est pour AEN, en ouest pour CDF et au centre pour le public. Le hall d'entrée n'invite pas suffisamment à rejoindre l'accueil situé au premier étage. Les distributions intérieures sont clairement séparées et garantissent une stricte séparation des entités, tout en assurant les synergies souhaitées.

Le programme des locaux a été strictement respecté. Les archives sont regroupées au cœur du projet, comme dans une grande armoire « thermo-isolée », sur les quatre étages existants et en tenant compte de la structure existante. Les activités des deux entités cantonales et communales sont localisées de part et d'autre, toujours sur les quatre étages, de manière à profiter de la lumière naturelle alors que la partie publique dialogue avec l'espace du parvis. Si l'organisation sur plusieurs étages fonctionne pour les espaces internes, c'est plus problématique pour la gestion des espaces accessibles au public, espaces qui nécessitent une certaine surveillance de la part du personnel. Les salles de lecture n'en sont pas moins séduisantes.

Les grandes hauteurs facilitent l'intégration des techniques, notamment les gaines de ventilation (pulsion et extraction) et permettent d'utiliser les niveaux intermédiaires pour les locaux de service. La structure existante est néanmoins renforcée, par un dédoublement des piliers. Les dalles sont également renforcées pour répondre aux critères de planéité exigés. L'extension, constituée d'une structure principale en bois, est appréciée.

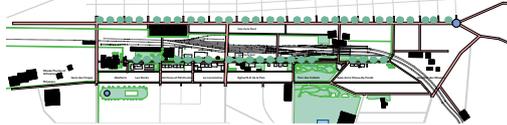
Le projet s'inscrit dans un volume au rapport de forme performant (1,17). La situation des locaux d'archives au cœur du bâtiment pourrait permettre une régulation low-tech. L'utilisation du bois pour la structure de l'extension a été appréciée. Par contre l'utilisation du cuivre en façade n'est pas convaincante.

En conclusion, un projet efficace et compact, avec quelques maladresses, mais offrant une certaine capacité d'évolution.

**CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE – WEWEST**

**CONTEXTE ÉLARGI: UNE BOUCLE À RENFORCER**

Le projet du Centre d'Archives et Patrimoine (ou après CAP) s'inscrit dans une réflexion urbanistique à plus grande échelle. La Rue du Commerce, et de manière plus générale les quartiers sud-ouest de la Ville de La Chaux-de-Fonds, sont amenés à se développer. C'est là que se situent les plus grands défis mais aussi les plus grands potentiels d'amélioration et de développement de la ville. La structure existante est robuste: un maillage trop large mais régulier, de grands espaces verts, de grands équipements publics – tels que la piscine des Mâchises, la piscine ou le tennis club – et la proximité avec la gare principale. Ce qui fait défaut est un maillage, fin mais surtout le lien avec le reste de la ville, ses services et ses commerces, situés de l'autre côté des voies ferrées. Le projet propose de repenser ces deux maillages (Nord et Sud) comme un seul système. La colonne dorsale de ce nouveau réseau englobant les voies serait une boucle reliant la Gare Principale à la Gare des Forges en passant par la Rue du Commerce et la Rue de Loclé/Avenue Lavoisier.

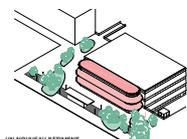


COLONNE DORSALE, MAILLAGES ET POINTS D'ANCRAGE

**UN BÂTIMENT PUBLIC, UN PARVIS, TROIS ENTRÉES**

Le CAP vient étayer ce nouvel axe public tendant vers l'ouest de la Chaux-de-Fonds passant au travers des Abattoirs et remanant vers la Gare des Forges. Un bâtiment public opère habituellement avec un parvis, un espace public attenant; c'est un couple typologique. Le visage de cette nouvelle adresse publique est tout aussi important que l'espace libre qui le joint. Le projet définit à la fois un nouveau bâtiment public mais également le parvis qui lui est adossé. Une place, pourvue de bancs et généralement plantée, crée un appel sur la Rue du Commerce. Elle offre un espace collectif de repos ou de pause et vient ponctuer l'alignement planté de la Rue du Commerce. Sur la place, l'ancienne station essence est convertie en kiosk-café.

L'apport volumétrique majeur du projet est un nouveau visage, une nouvelle tête publique. Un volume élané vient se placer devant le bloc des archives, construit du bâtiment existant. Ce nouveau volume accueille les programmes publics et collectifs du CAP. Il est l'interface entre les archives et la ville. Salles de conférences et de séminaires, expositions, espaces catalyseurs de vie publique donnent directement sur le parvis. Cette identité publique et collective se poursuit dans les étages: au premier, les salles de lecture et les bibliothèques offrent calme et lumière diffuse



UN NOUVEAU BÂTIMENT PUBLIC ET SA PLACE

EXTENSIONS, ADJOINTS ET MANTEAU

**ENTRE INDUSTRIE ET ARTISANAT, RÉPÉTITION ET UNICITÉ**

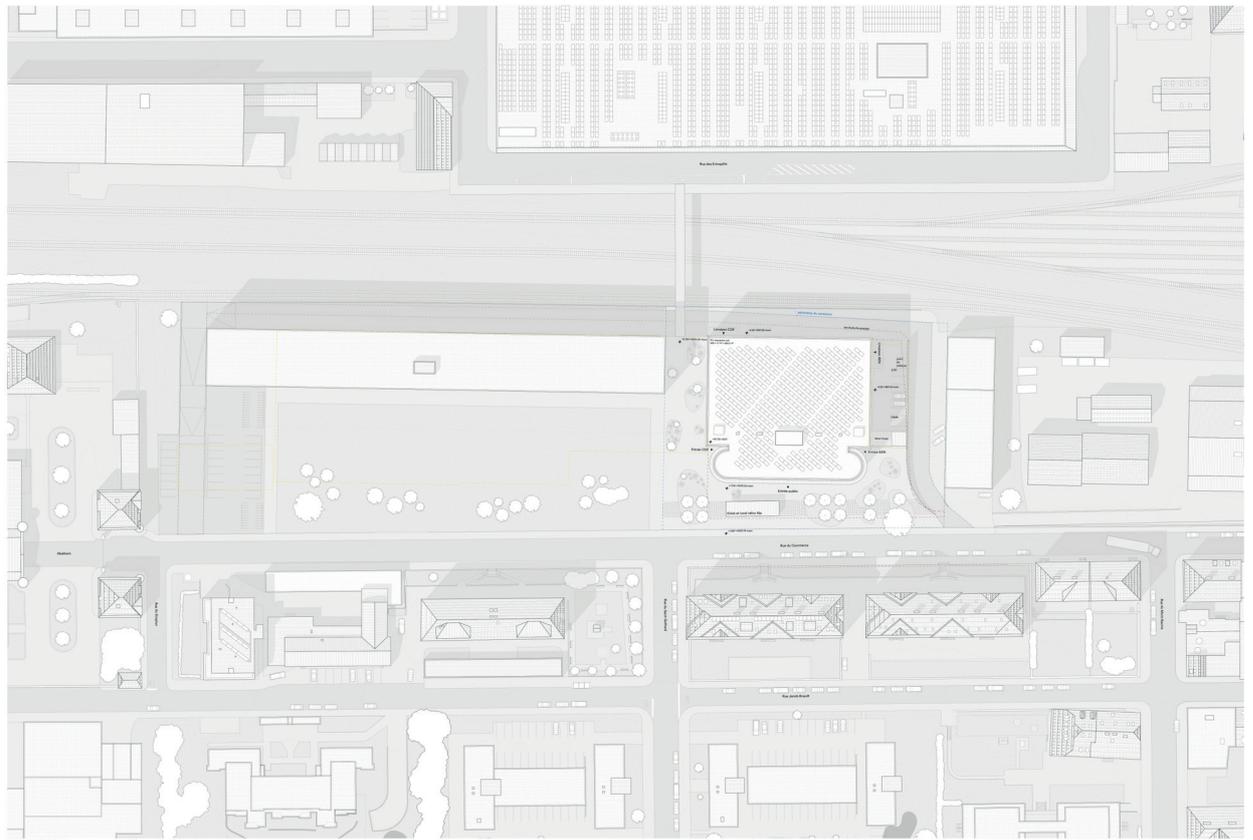
Archiver, stocker, accumuler des documents papier peut sembler anachronique à l'ère du numérique. Ces documents physiques, écrits, dessinés, imprimés, parfois en un seul exemplaire, sont pourtant la base de conservation la plus durable et la plus stable dans le temps que connaisse. Ces artefacts uniques sont rangés dans des systèmes serrés et millimétrés. Des armoires et classeurs génériques leur attribuent un numéro leur permettant d'exister dans une registre. Si sélectionnés par une visiteur, ils parcourent alors un circuit sécurisé pour être dévoilés un temps à la lumière et aux yeux, avant de retourner à leur anonymat sécurisé. Le projet s'inspire de ces éléments a priori contradictoires. En tirant parti au maximum de la structure industrielle et répétitive du bâtiment existant, le projet dessine une gigantesque armoire, un thermostat de quatre étages, dans lequel viennent se ranger les archives. Compact et rationnel, ce cube unique est l'expression la plus littérale du stockage. Cette armoire est desservie par de larges couloirs (20m) et deux niveaux équipés de montes-charge. Ce système donne également accès aux ateliers et autres pièces annexes servant à recharger, maintenir et entretenir ce noyau central. Mais malgré la sécurité et l'opacité nécessaires

à leur conservation, ces archives ont également un rôle public. Elles sont par là prêtes à une histoire commune, d'une mémoire collective. Celle-ci doit être accessible à tout-e un-e chacun-e, et donc faire preuve de transparence. C'est cet aspect du programme qui prend en charge la nouvelle extension. Ses grands avant-toits dévoilent transparence et légèreté, tout en protégeant les précieux artefacts exposés. Elle s'ouvre sur la ville, invitait chacun-e à venir consulter et apprendre, lire nouvelle et devient légère au niveau de la nouvelle tête publique du bâtiment. Son aspect sériel est le fruit d'un travail minutieux: sur les chassis de bois préfabriqués en atelier, les lés de cuivre sont façonnés et posés à la main. Accumulation sérielle du côté des voies ferrées, et travail expressif du côté de la Rue du Commerce, entre industrie et artisanat, entre William Morris et Walter Gropius, entre L'Épaveur et Le Corbusier: c'est là qu'il peut être l'identité de cette région si particulière qui fait le grand écart entre industrie de haute technologie et artisanat, entre répétition et unicité.



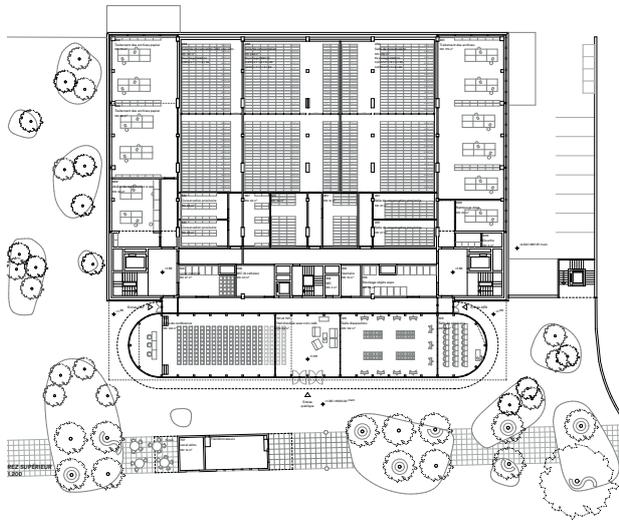
VUE DEPUIS LA RUE DU COMMERCE EN DIRECTION DES ABATTOIRS

**CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE – WEWEST**

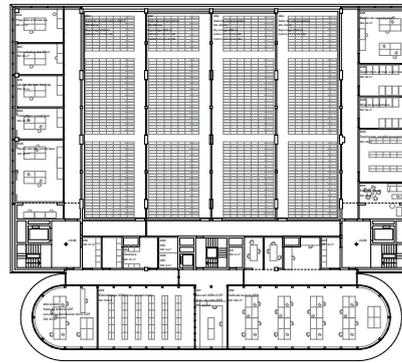


PLAN DE SITUATION 1:800

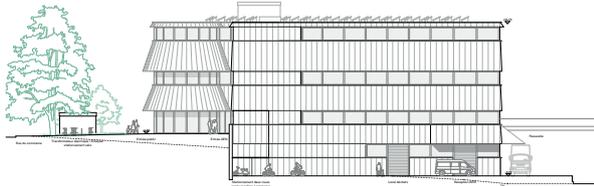
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE – WEWEST



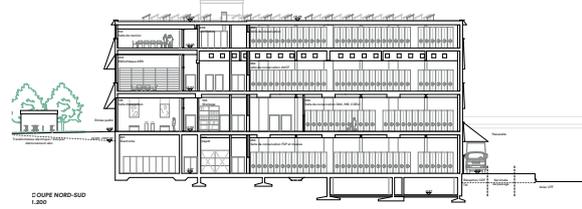
1er étage  
1.200



La place du CAP, généreusement plantée, donne accès à trois entrées. Au centre, le public accède aux salles d'exposition et de réunions s'étendant sur la place. Un escalier central lui permet d'accéder aux salles de lecture au premier étage. Le noyau est, quant à lui, donné accès au circuit AEN, tandis que le noyau ouest au circuit CDF. Les ateliers et studios entourent le cœur des archives. Les circuits AEN et CDF sont clairement dissociés. De larges couloirs permettent un accès facilité aux chariots. Accessibles depuis le nouveau noyau central, les espaces publics se répartissent dans l'extension. Les salles de lecture et bibliothèques se développent sous les généreuses hauteurs de plafond.



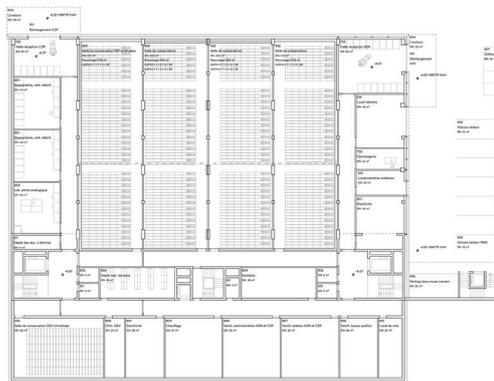
ELEVATION EST  
1.200



COUPE NORD-SUD  
1.200

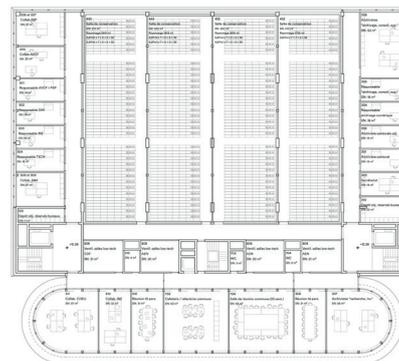


CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE – WEWEST



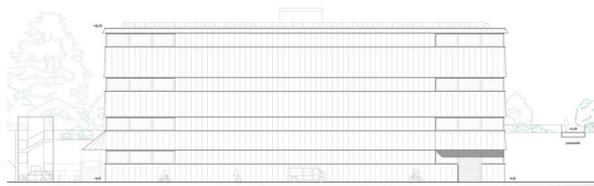
REZ-DE-CHAUSSEE  
1.200

Au rez inférieur, se trouve les accès livraison, maintenance, ainsi que des installations techniques communes. C'est également le premier étage du "thermos" pour les archives. La salle de conservation DAV climatisée profite d'une stabilité totale de la température ambiante grâce à sa situation au sous-sol.



2ème étage  
1.200

Latéralement s'organisent les locaux administratifs, protégeant le "thermos" situé au centre. Entre les deux noyaux existants, une bande infrastructurelle accueille les CTA, ainsi en proximité directe avec les salles de conservation. Le chemin entre prise d'air neuf sur le toit et point de pulvérisation est réduit au maximum. L'extension accueille les locaux collectifs.



ELEVATION NORD  
1.200



COUPE EST-OUEST  
1.200



CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE - WEWEST

HAUTEURS DE PLAFOND ET ENTRE-ÉTAGES

Le projet tient compte et tire parti de la spécificité de la structure existante. Les hauteurs de plafonds correspondantes offrent des solutions pragmatiques et élégantes pour l'intégration des espaces et des éléments techniques. Au niveau des niveaux, à l'exception des solutions existantes, le projet profite des entre-étages pour intégrer d'une part des cellules sanitaires mais également des espaces techniques, nécessaires à chaque étage et spécifiques à chaque programme. Ces entre-étages sont accessibles par monte-charges. Les entrées et machines de nettoyage seront ainsi facilement déployés et rangés. Les interventions sur les serveurs informatiques pourront se faire de façon indépendante, sans interaction avec les autres locaux et en toute sécurité. Les double-hauteurs permettent également de faire circuler sans

gêne des éléments techniques. Les centrales de traitement d'air (CTA), situées au 2ème étage et en toute proximité des locaux de conservation, profitent de la proximité de la toiture pour un captage d'air extérieur. L'air capté en toiture maximise les chances d'être au air non-contaminé. Quatre galeries verticales isolées permettent à l'air capté de cheminer en ligne droite, de la grille à la position, réduisant ainsi les variations de température et les pertes de charge au minimum. À chaque étage, les galeries horizontales tiennent parti des double-hauteurs ou des vides de circulation pour circuler librement. L'air vicié est recapté puis rejeté en toiture.



PLANS DES ENTRE-ÉTAGES DES NOYAUX EST et OUEST L500



GESTION CLIMATIQUE ACTIVE, COUPE L500

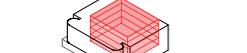
RATIONALITÉ STRUCTURELLE, COMPACTÉ ET MATÉRIAUX

Dans le bâtiment existant, la structure est saine à forte capacité portante. Toutefois, au vu des exigences, elle se voit renforcée par des sommiers et piliers supplémentaires. Au niveau des dalles, une surépaisseur apporte la rigidité nécessaire. Le système poteaux-sommiers du rez inférieur existant est étendu aux autres niveaux, rationalisant ainsi la répartition des charges et le comportement statique. L'extension n'a allié pas les mêmes exigences de portance. Une structure en bois, légère et rapidement mise en œuvre, est associée à des planchers bois-béton assurant rigidité et acoustique nécessaires. L'espacement réduit des poteaux en bois garantit leur élargement et assure ainsi une légèreté et une transparence à cette nouvelle structure accueillant les programmes publics du CAP. Pour une gestion low-tech, compacté et inerte sont les matériaux. L'inertie est assurée par la présence d'une masse importante de béton. La couche d'isolation (fibres de bois denses)

nécessaire est placée à l'extérieur des piliers et des nouveaux murs de refend. Les dalles et piliers exposés viennent compléter ce dispositif inerte à grande échelle. Cette inertie est encore améliorée par la compacté du "thermos" d'archives: les salles de conservation disposées les unes sur les autres, forment un cube presque parfait offrant un rapport de forme de 1:1:1. Les programmes annexes forment une couche tampon améliorant encore l'efficacité du dispositif sur les faces intérieures. Sur les faces extérieures, une isolation conséquente en fibres de bois denses isolées dans un châssis bois offre une excellente inertie amortissant les fortes variations saisonnières. L'usage du bois pour la structure et l'isolation des murs de façade permet de ne pas surcharger les lévels de dalles. Ce bois n'est pas exposé aux intempéries mais ventilé et protégé par un bardage couvert d'une couche de cuivre, métal extrêmement résistant à la corrosion et 100% recyclable.



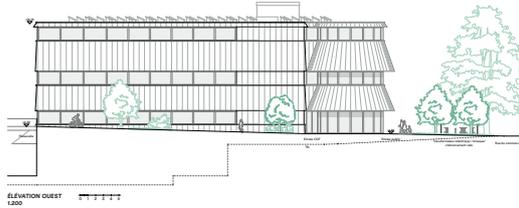
STRUCTURE EXISTANTE - PRINCIPES DE RENFORT EXTENSION - PILIERS ET SOMMIERS EN BOIS, PLANCHERS MIXTES



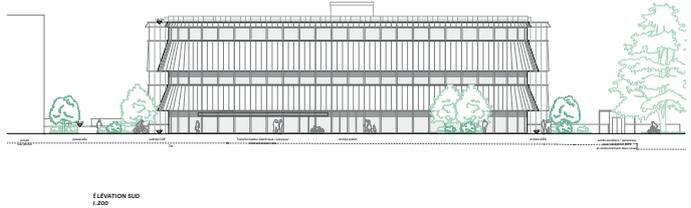
GESTION CLIMATIQUE PASSIVE, COMPACTÉ ET INERTIE RAPPORT DE FORME: 1:1:1



SALLE DE LECTURE AU PREMIER ÉTAGE LES GRANDS AVANT-TOITS PROTÈGENT DU SOLEIL ET AGRANDISSENT LA PIÈCE.

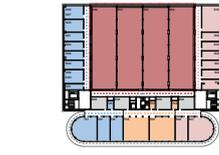


ÉLEVATION OUEST L500

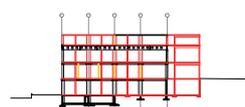


ÉLEVATION SUD L500

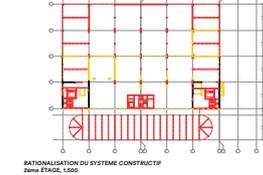
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE - WEWEST



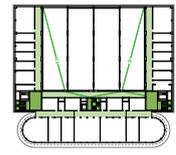
ORGANISATION DES LOCAUX ET CIRCUITS 3ème ÉTAGE, L500



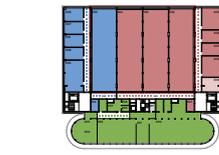
REINFORCEMENT DES DALLES COUPE DD, L500



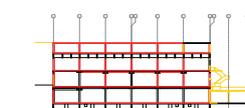
RATIONALISATION DU SYSTÈME CONSTRUCTIF 2ème ÉTAGE, L500



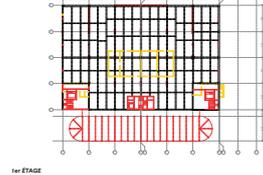
COHÉSION ENTRE LES EXIGENCES D'ÉVACUATION ET DE SÛRETÉ, 2ème ÉTAGE, L500



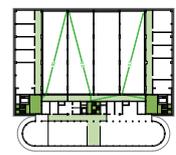
1er ÉTAGE L500



COUPE BE, L500



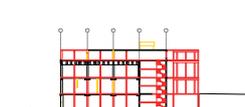
1er ÉTAGE L500



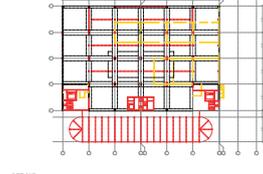
1er ÉTAGE L500



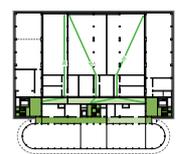
REZ SUP. L500



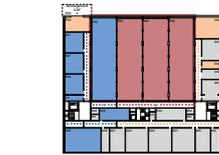
ENTRE-ÉTAGES DANS LES NOYAUX COUPE CC, L500



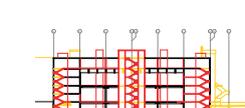
REZ SUP. L500



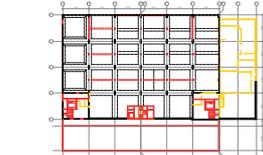
REZ SUP. L500



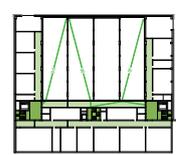
REZ INF. L500



COUPE AA, L500



REZ INF. L500



REZ INF. L500

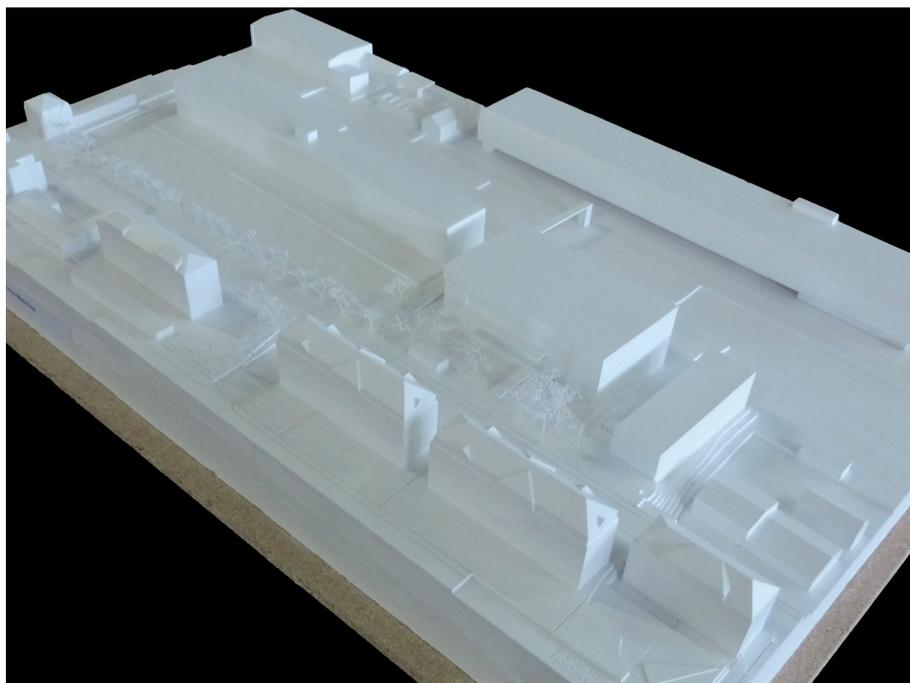


**3<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix**

**Projet 25 Time Machine**

Atelier d'architecture : **Chappuis Architectes SA**, Fribourg

Bureau d'ingénierie civile : **sdi biel-bienne sa**, Bienne



Outre sa compacité et la modestie de l'intervention, la première caractéristique de ce projet est la volonté de conserver l'esprit du lieu. Une extension de la valeur d'une trame est proposée à l'Est ; l'espace du parvis est ainsi laissé libre de toute construction.

Le projet propose de maintenir l'expression architecturale du bâti existant. Des pans vitrés viennent se substituer aux remplissages de briques du rez-de-chaussée supérieur apportant lumière et transparence. Toutefois, le jury se questionne sur les moyens à mettre en œuvre pour un maintien de l'enveloppe existante en respectant les exigences actuelles notamment énergétiques.

Le parvis d'entrée est traité sous la forme d'un jardin public dont la végétation colonise la minéralité préexistante. Une passerelle se détache progressivement du sol pour relier le quai d'entrée depuis la rue du Commerce. Cette proposition ne facilite pas une relation aisée entre l'espace public extérieur et l'entrée du bâtiment.

L'accès public est situé en façade Sud, donnant sur le quai et le jardin, alors que les accès des services sont disposés discrètement sur les façades latérales. Les distributions intérieures sont clairement séparées et garantissent une stricte séparation des entités à une exception près, tout en assurant les synergies souhaitées.

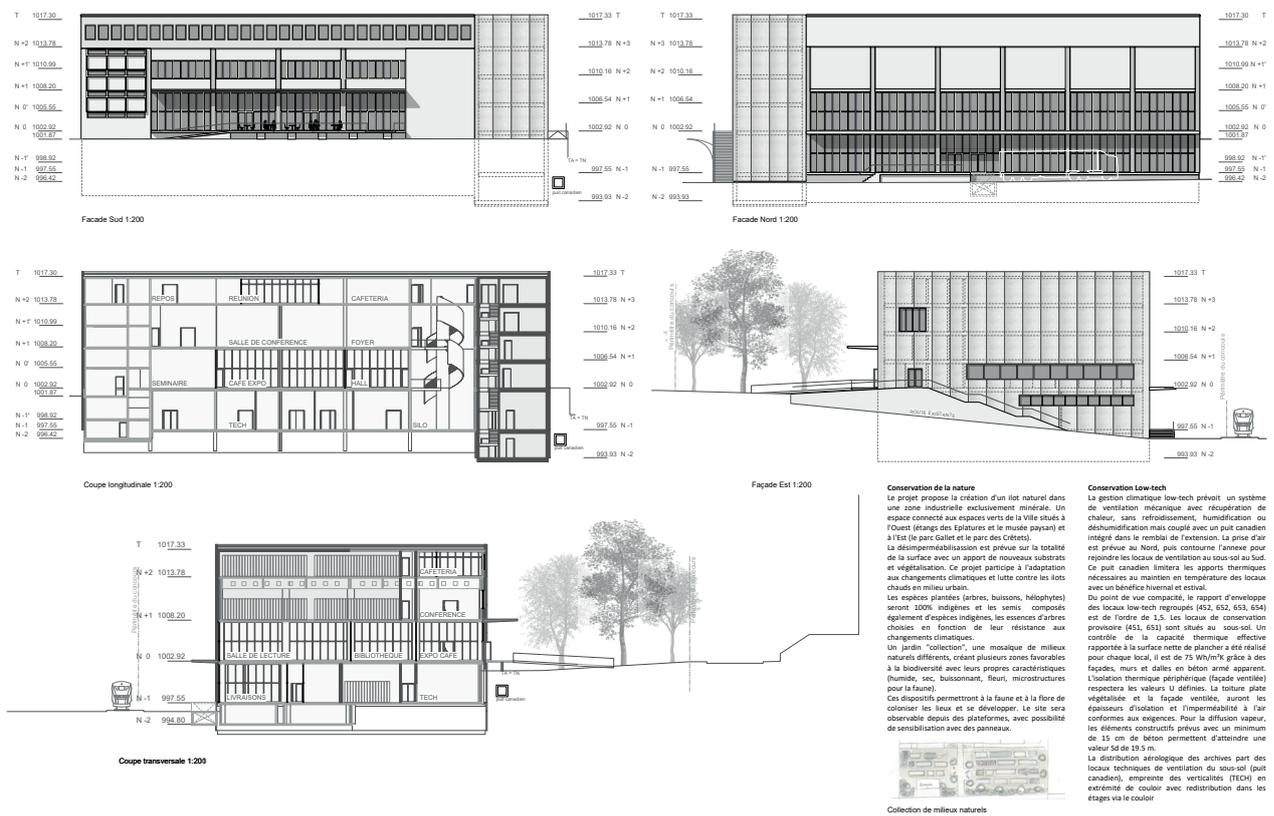
Un escalier à vis monumental installé dans l'espace des anciens silos à farine relie de manière spectaculaire le niveau d'entrée à la salle de conférence du premier étage. Cette proposition est saluée par le jury, néanmoins l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que le croisement des différents flux restent problématiques et ne sont pas envisageables en l'état.

Le programme des locaux est respecté et disposé de manière claire et fonctionnelle. Le rez-de-chaussée accueille le public sur toute la profondeur du bâtiment ; les espaces administratifs des deux entités sont disposés de part et d'autre. L'aménagement de ces espaces recèle une grande qualité de lumière et de transparence. La structure existante est maintenue, renforcée partout où cela est possible et remplacée ponctuellement. La disposition des locaux de stockage aux étages augmente les effets de masse oscillante en cas de séisme, les renforts devront être dimensionnés en conséquence. Les distances de parcours des archivistes entre les zones administratives et les locaux de conservation sont relativement importantes.

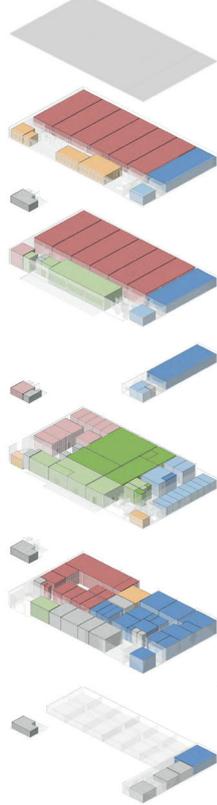
La gestion climatique low-tech prévoit un système de ventilation mécanique avec récupération de chaleur couplé avec un puits canadien. Ce concept original n'a pas convaincu les spécialistes-conseils et le jury.

Le point principal concernant le développement durable est le maintien quasi intégral du bâtiment de 1962. La grande surface de toiture exempte d'infrastructures permet l'installation d'une centrale photovoltaïque efficiente. De plus, la typologie et le concept structurel de Time Machine offrent la possibilité à futur d'une densification par surélévation sans trop de contraintes.

Même s'il n'a pas convaincu le jury sur plusieurs points, ce projet compact reste intéressant et séduisant par la disposition programmatique et l'affirmation du caractère industriel du lieu. Le jury salue une intervention sensible et contemporaine visant à valoriser le bâtiment existant.



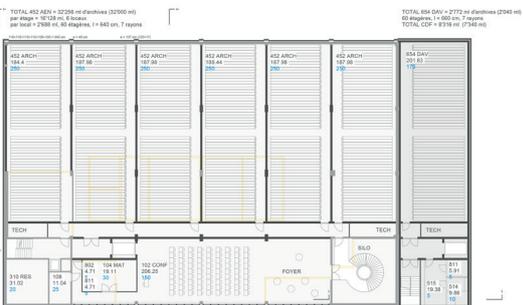
Concours Centre archives et patrimoine - *Time Machine*



- Légende**
- Locaux tout public
  - Locaux lecteurs
  - Administration AEN
  - Ateliers et archives AEN
  - Administration CDF
  - Ateliers et archives CDF
  - Locaux communs
  - Locaux techniques
  - 0-09



2ème étage 1.200



1er étage 1.200



Palier intermédiaire 1er étage 1.200



Plancher supérieur 1er étage 1.200

Concours Centre archives et patrimoine - *Time Machine*



Parcs urbains et bâtiments culturels

**Gouvernance**

Le projet dispose d'un potentiel de méthodologie participative pour co-conception, co-construction du parc naturel, impliquant habitants, usagers, association de quartier, protection de la nature, etc.

**Fonctionnalité**

Les modifications structurelles ponctuelles visent à rendre adaptable et flexible le bâti. Ainsi, le plateau public et administratif permet des multiples relations, fluides, transversales, modulables et de plain-pied entre CDF, AEN et public. Une synergie identique est possible sur le plateau inférieur.

**Environnement**

Le projet propose un faible impact sur le sol grâce à une utilisation dense et efficace de la substance bâtie. Le nouveau parvis est restitué en un espace de biodiversité. La lumière naturelle est maximisée pour les espaces de travail et de consultation selon une première approche, une certification SNES Flatine semble envisageable.

**Economie**

Un bâtiment compact, efficace fonctionnellement et énergétiquement, préserve les ressources lors de sa construction et de son exploitation. Les solutions constructives et matériaux seront adaptés à des cycles de vie longs, un concept FM anticipatif permettra de préciser les objectifs et besoins.

**Diversité**

Un espace public accessible à tous favorise l'appropriation, les rencontres, le maillage entre usagers, habitants, etc. L'expression ouverte et transparente du plateau public invite à entrer, partager un café, explorer le patrimoine bâti, matériel et immatériel.

**Contexte**

Le projet tisse des liens à plusieurs niveaux. Il cherche un continuum avec les parcs urbains de la Ville. Par son volume compact, il assure une transition entre les grands centres et les bâtiments d'habitation. Du point de vue du front urbain de la rue du Commerce, le projet propose une lecture plus fine à l'échelle architecturale en exprimant ses différentes parties, y compris l'annexe.

**Eprit du Lieu**

Par la conservation du patrimoine bâti, dans sa logique propre, le projet assure une continuité avec l'esprit du lieu. C'est le parc naturel qui contribuera à renouveler la lecture du bâti, et améliorera la qualité d'accueil depuis la rue du Commerce.

**Beauté**

Le parc naturel et comme une respiration sur la promenade urbaine entre Ville et Anciens abattoirs. Il vient enrichir l'identité du lieu par le contraste saisissant entre parc naturel et fiche industrielle réhabilitée.

(ref. Système Davis de qualité pour la culture du bâti)



Palier intermédiaire rez-supérieur 1.200

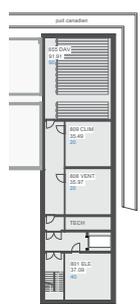
Rez-supérieur 1.200



Palier intermédiaire rez-inférieur 1.200

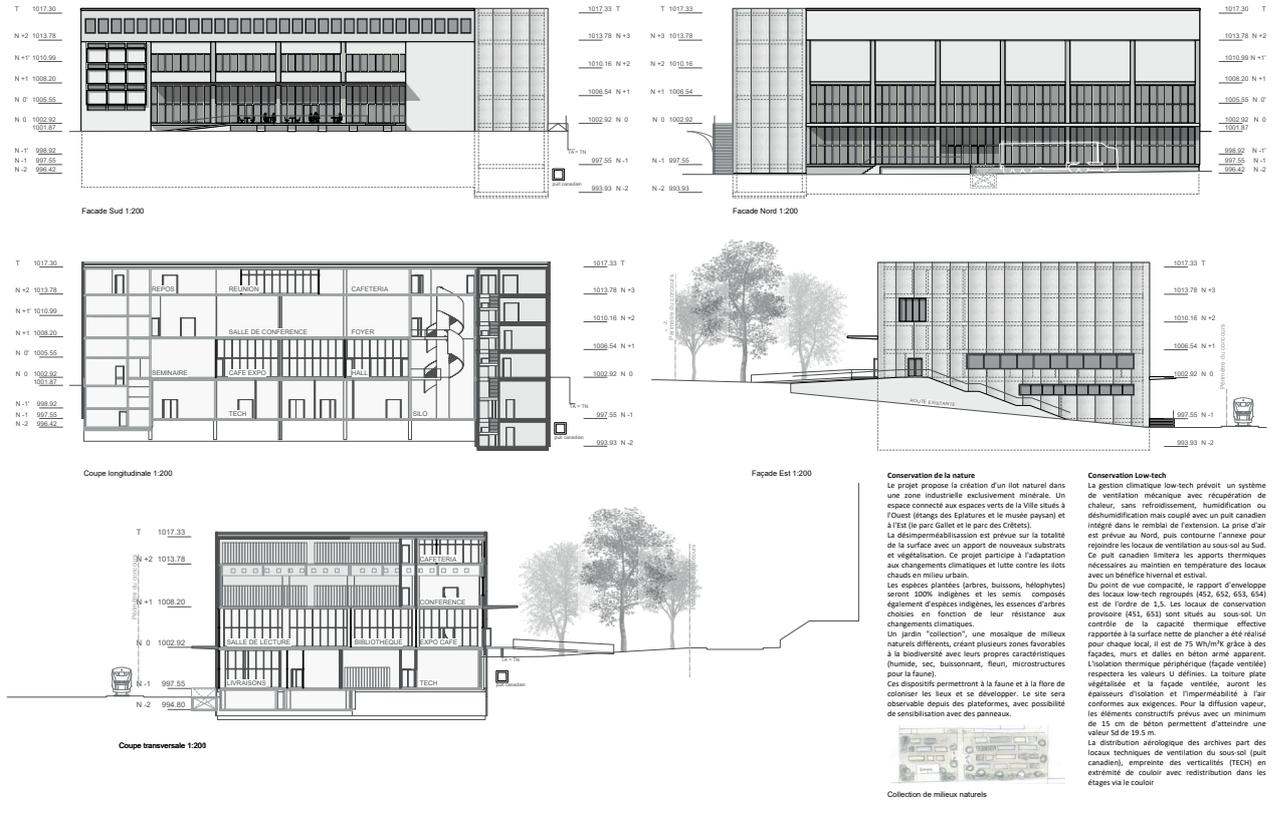


Rez-inférieur 1.200

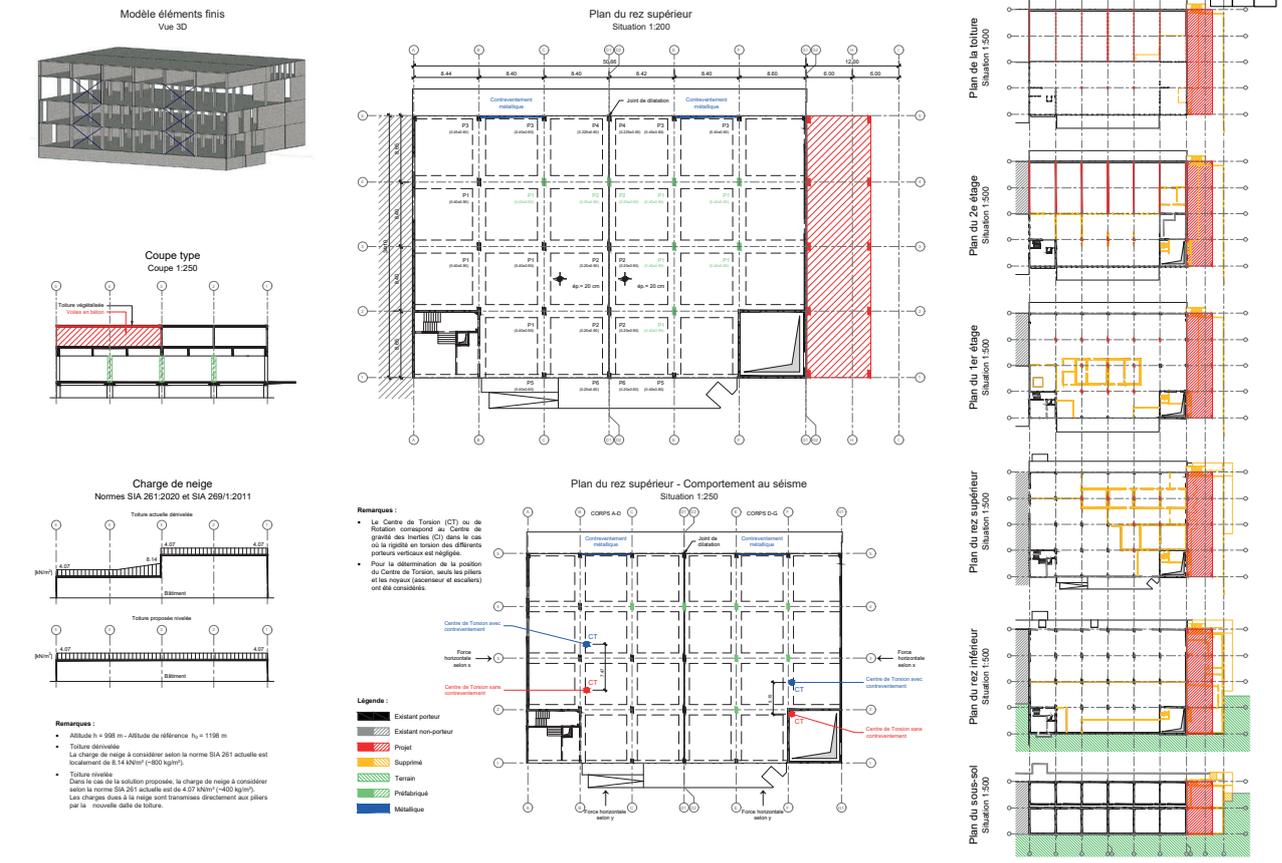


Sous-sol 1.200

Concours Centre archives et patrimoine - *Time Machine*



Concours Centre archives et patrimoine - *Time Machine*



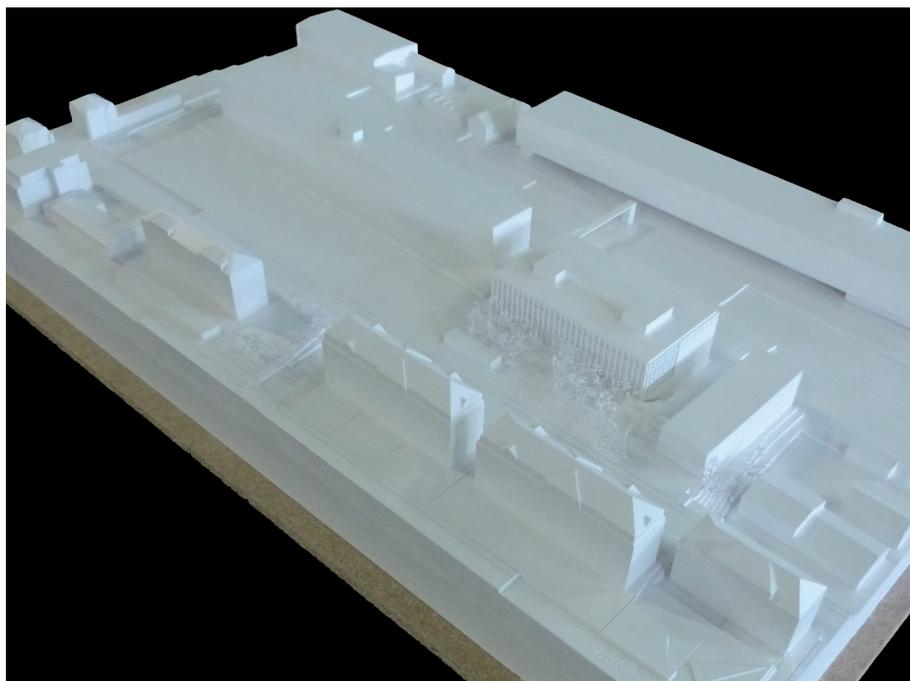


**4<sup>e</sup> rang / 4<sup>e</sup> prix**

**Projet 20 File(s)**

Atelier d'architecture : **Urbanité(s) SA**, Genève

Bureau d'ingénierie civile : **Thomas Jundt ingénieurs civils SA**, Carouge



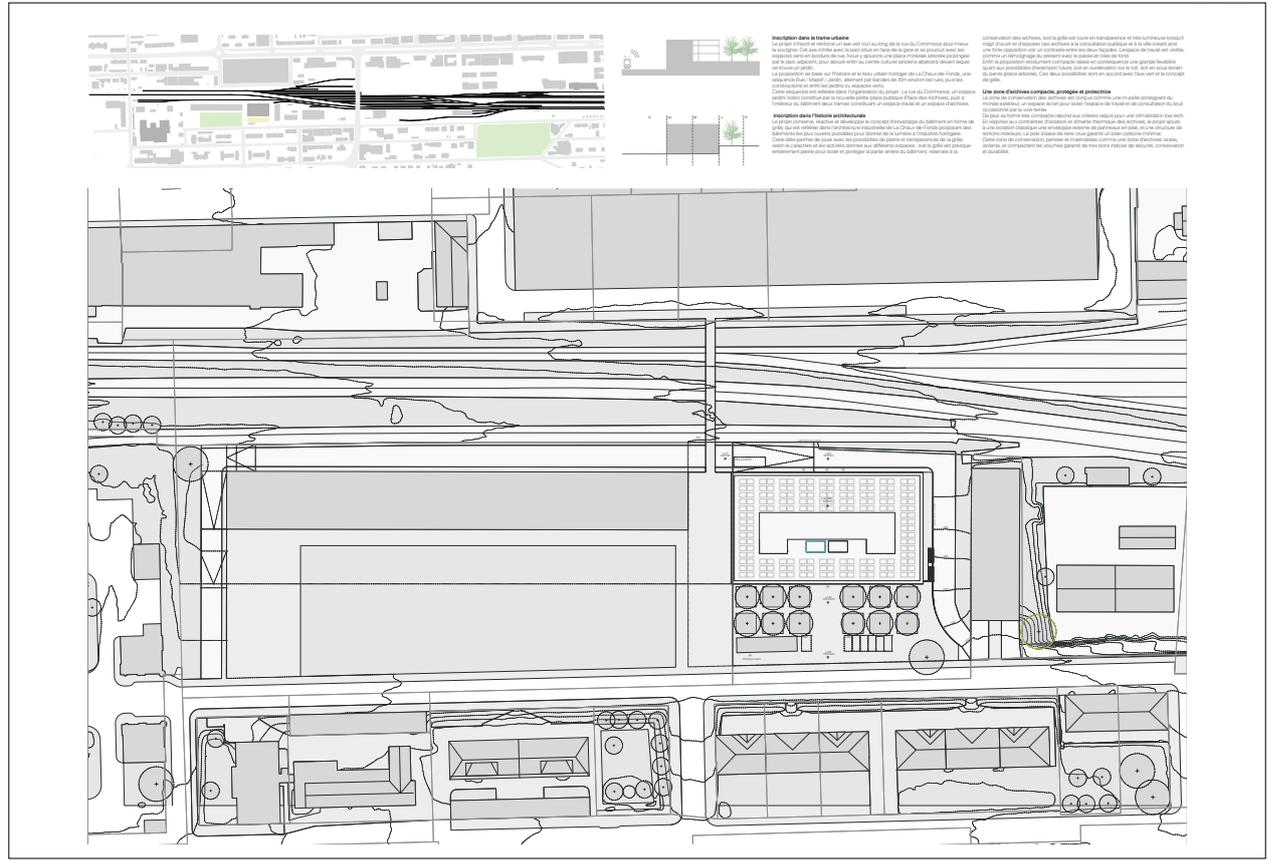
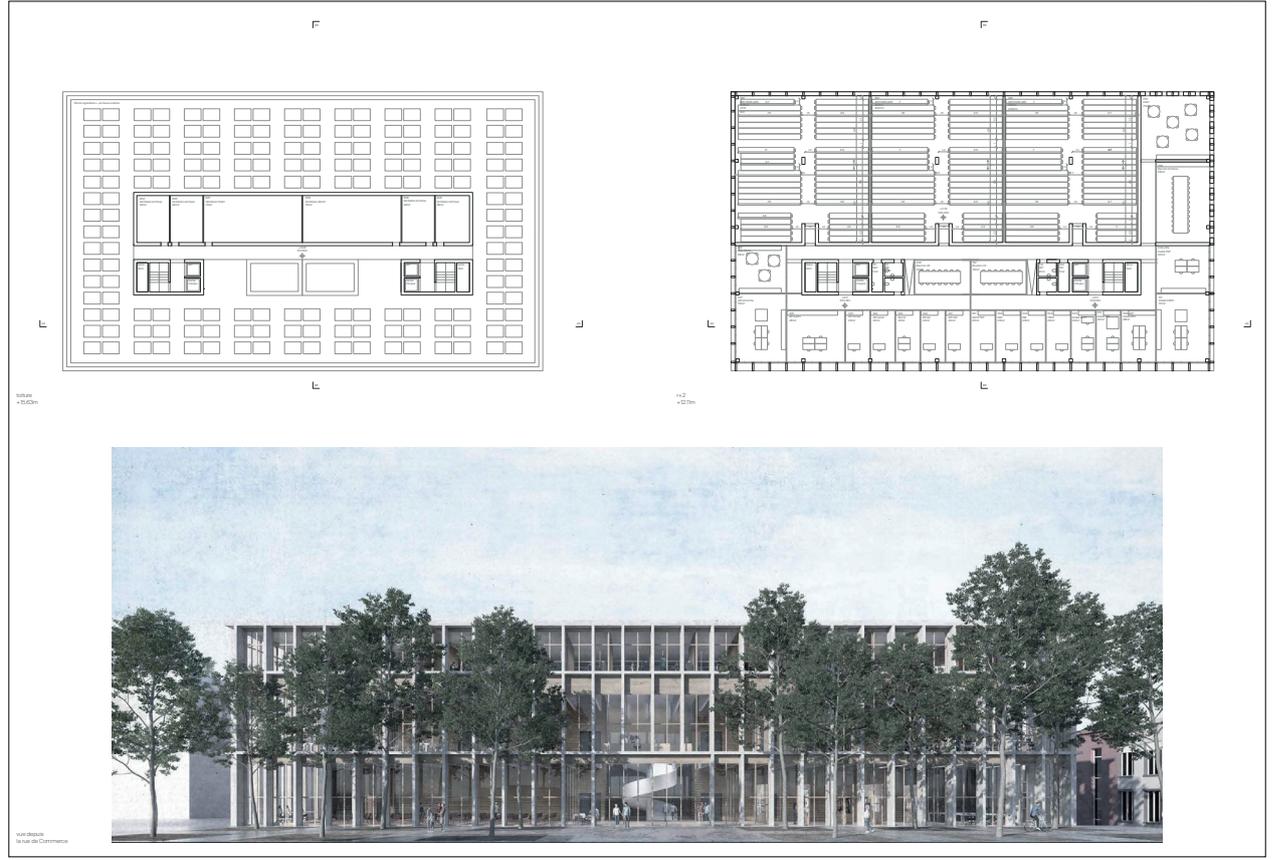
Le concurrent propose un volume rectangulaire en ajoutant une trame latérale du côté Est et en construisant complètement le deuxième étage existant. Ce qui lui permet de définir un volume clair et de libérer un maximum de surface pour l'entrée publique du bâtiment et le parvis. Les hauteurs d'étage existantes sont conservées et le parvis existant est remonté en direction de l'entrée principale, offrant un accès de plain-pied avec le rez-de-chaussée.

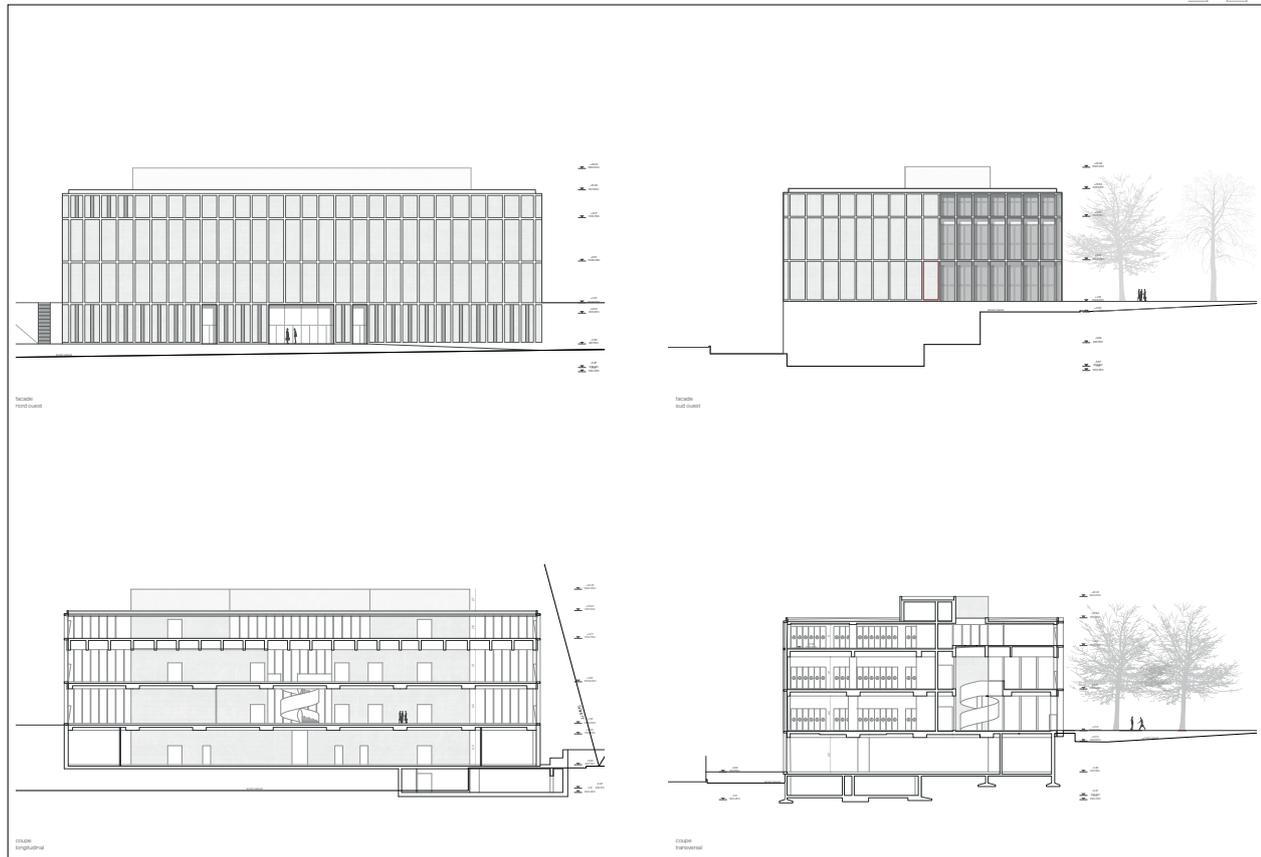
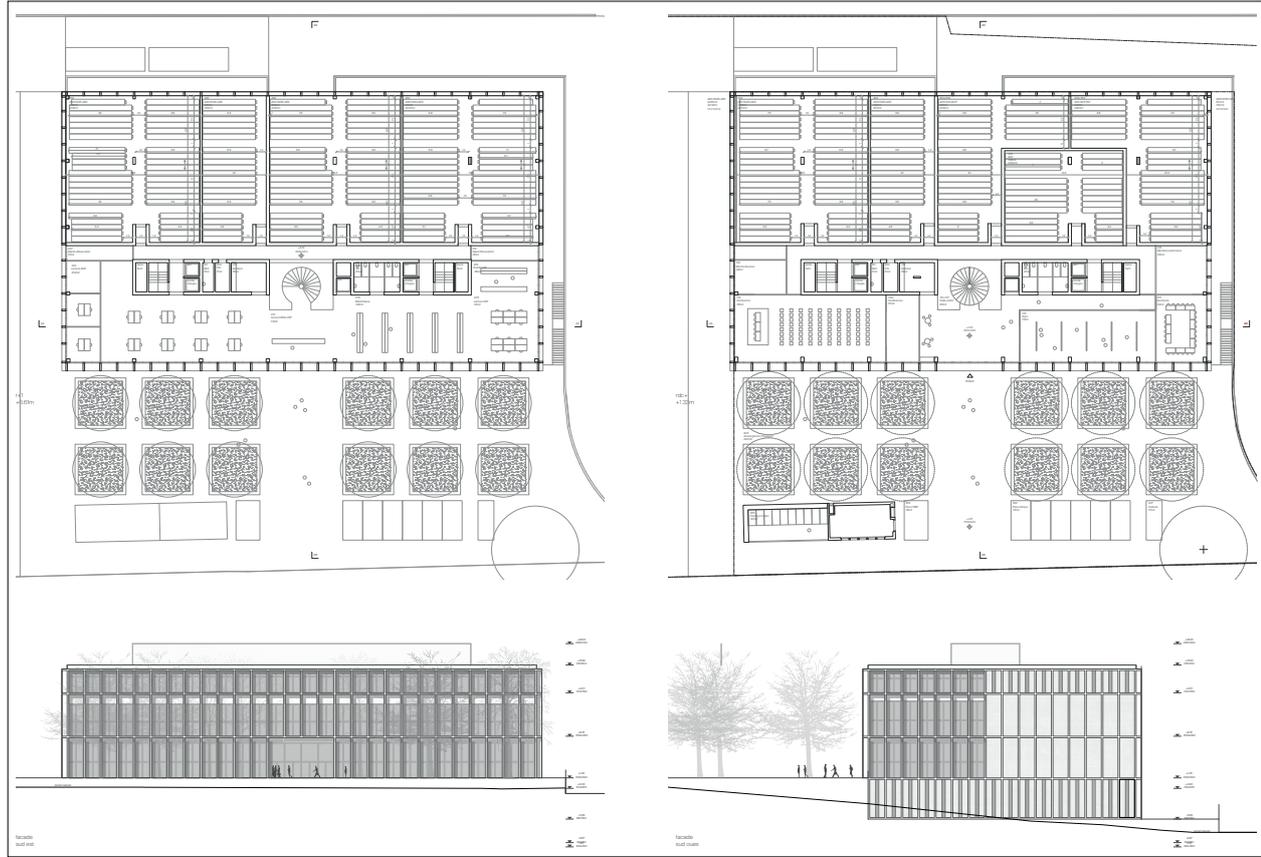
Le bâtiment est divisé en deux zones dans le sens de la longueur, afin de positionner au Nord les espaces de dépôt et à l'avant, sur la face Sud, les espaces publics et de travail. Cela permet d'organiser le programme et les circulations de manière rationnelle. Les espaces publics situés au rez-de-chaussée et au premier étage sont généreux et convaincants dans leur organisation. La répartition des locaux entre la Ville et l'État permet une bonne synergie entre les institutions. Cette stratégie, qui permet d'organiser le bâtiment de manière cohérente, a pour défaut de ne proposer que peu de diversité aux espaces prévus pour les visiteurs et le personnel : cela est regrettable, sachant que la lumière du Nord est très avantageuse pour certains des usages prévus dans le bâtiment, par exemple la salle de lecture, et que la vue sur la ville au Nord du bâtiment est très impressionnante.

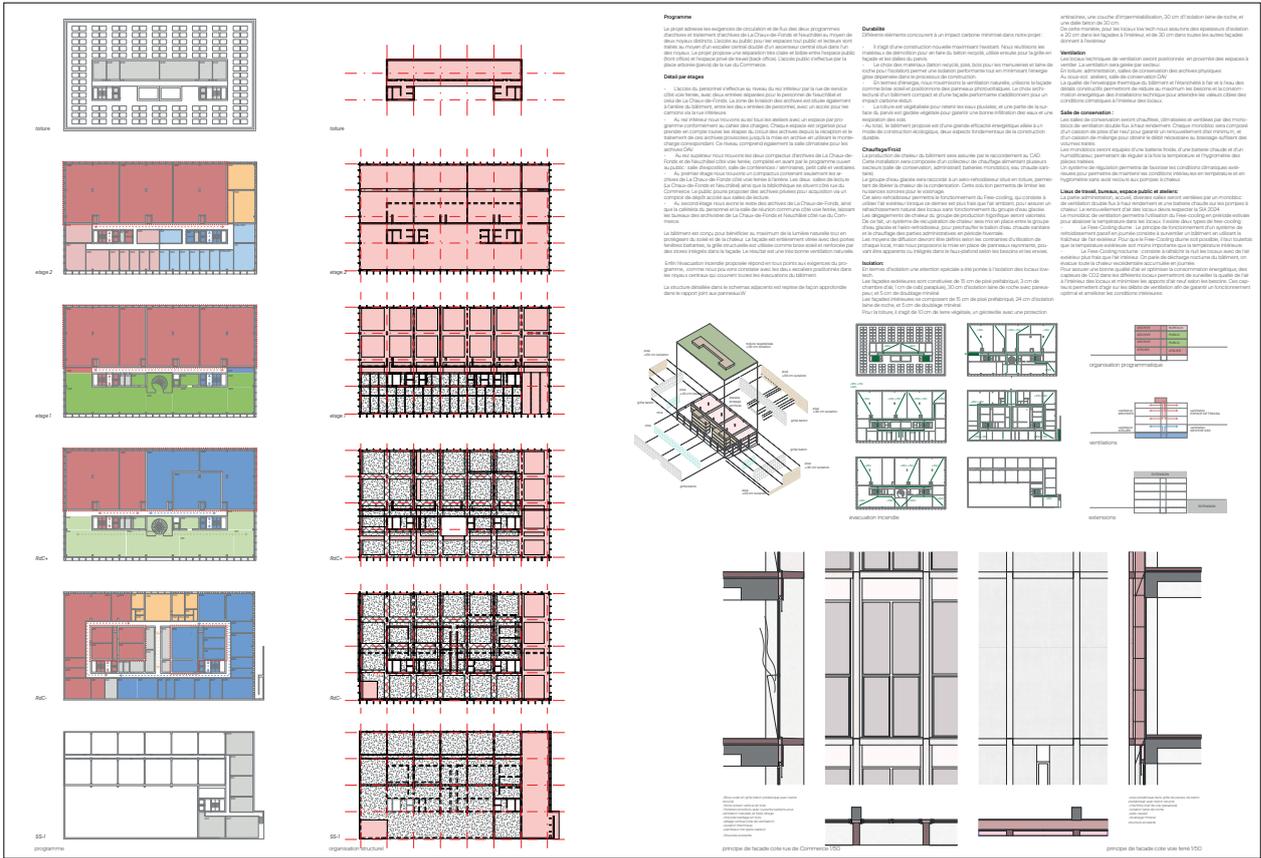
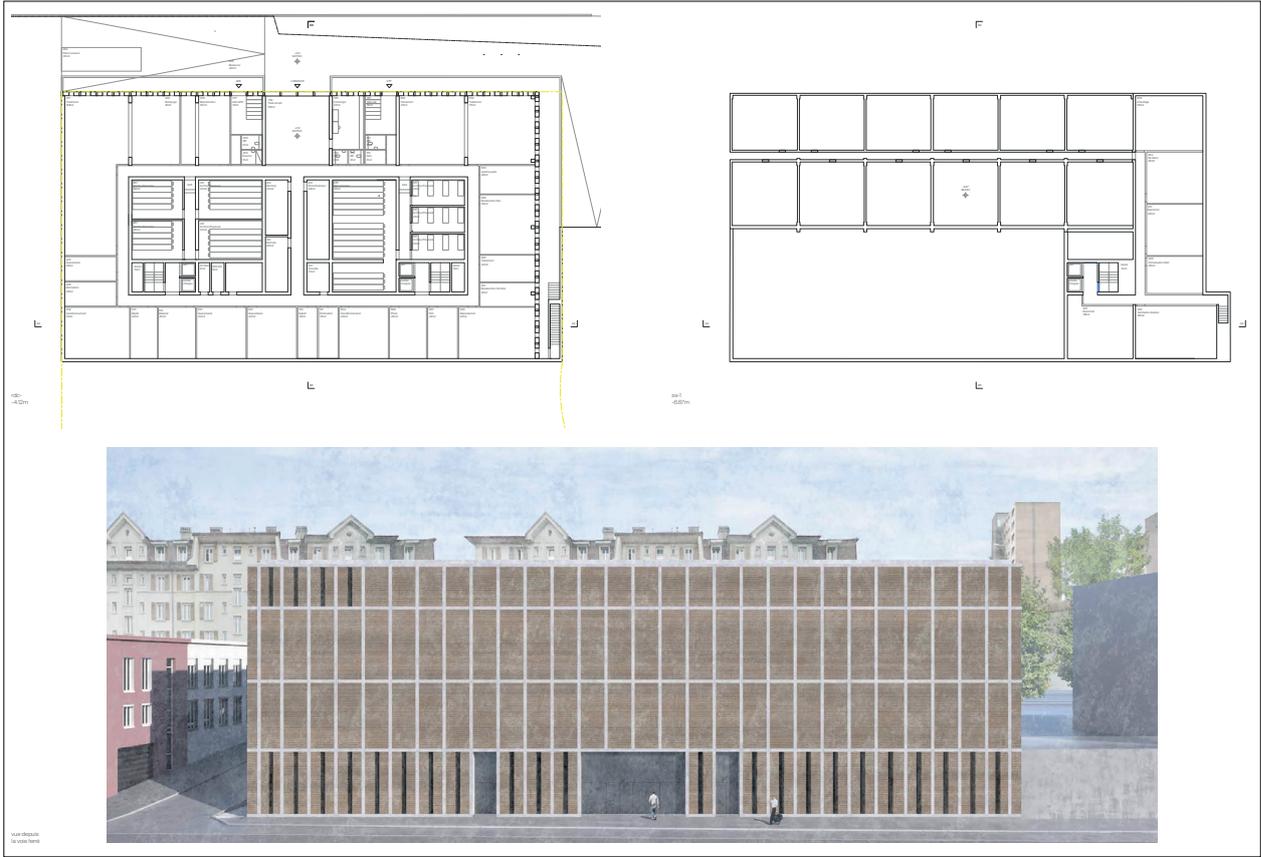
Le projet propose de marquer cette dualité également en façade. Une trame est appliquée à l'ensemble des façades du bâtiment. Sur la moitié Sud, les surfaces entre les éléments horizontaux et verticaux sont entièrement vitrées alors qu'au Nord, un remplissage en pisé est prévu, rendant la façade pratiquement opaque.

Les aménagements extérieurs restent plutôt schématiques avec la répartition de douze arbres sur une trame régulière. Ils auraient pu offrir la possibilité au projet de se libérer de son système un peu rigide et d'apporter un équilibre général à l'ensemble d'autant plus que le parvis a des dimensions très généreuses.

Le jury salue la stratégie générale mise en place par le concurrent, qui permet de résoudre les différents éléments qui composent le projet de manière claire et de créer un ensemble cohérent. Malheureusement, cette stratégie semble avoir ses limites et parfois empêche le projet de profiter pleinement des qualités présentes sur le site. Cela est particulièrement visible au niveau de l'expression du bâtiment qui découle directement de ce concept et devient rigide dans son expression.







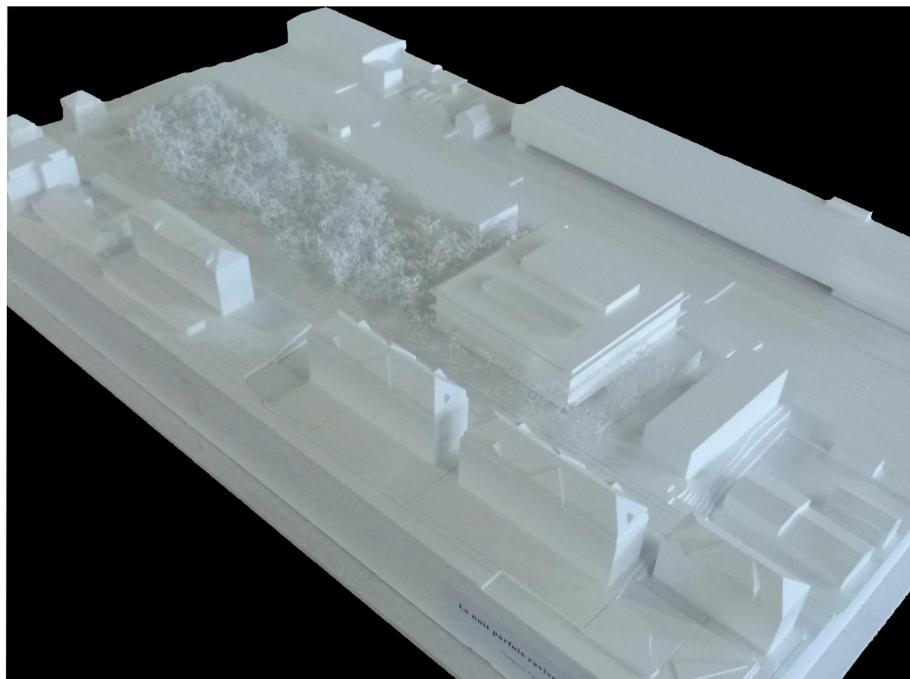


**5<sup>e</sup> rang / 5<sup>e</sup> prix**

**Projet 02 La nuit parfois ravive une plante singulière**

Atelier d'architecture : **Personeni Raffaele Architectes Sàrl**, Lausanne

Bureau d'ingénierie civile : **MONOD-PIGUET+ASSOCIES Ing. Conseils SA**,  
Lausanne



Le bâtiment existant est prolongé par deux travées supplémentaires au Sud, l'une avec vide central offrant un grand patio et l'autre sur rue recevant le programme accessible au public ainsi que l'administration et mettant à profit les doubles hauteurs existantes pour réaliser pas moins de six niveaux. Trois noyaux verticaux distribuent à la fois le grand volume central des locaux de conservation et les autres éléments du programme situés en périphérie. Une fois mise à nu, l'ossature du bâtiment existant est conservée dans une très large mesure.

Ce grand volume est enveloppé et unifié par une façade régulière, presque entièrement vitrée. Un brise-soleil recouvre l'ensemble à l'exception du rez-de-chaussée dont le caractère public se trouve ainsi souligné. Un rideau de grands arbres sépare le bâtiment de la rue. En l'absence de véritable dégagement au Sud, le parvis d'entrée se trouve à l'Ouest, sur la circulation transversale franchissant à l'avenir les voies CFF. Ce parvis se prolonge à l'extérieur par un parc arboré. L'entrée donne dans le grand patio intérieur, vide central fédérateur éclairé zénithalement autour duquel gravite toute l'activité des Archives, y compris le volume opaque des locaux de conservation, clairement exprimé.

Généreux, le geste nécessite un grand volume dont l'impact économique est inévitablement important. Cohérent avec une entrée latérale, le parc proposé s'étend sur la parcelle voisine et se trouve donc livré au bon vouloir de son propriétaire. Les salles d'exposition et de séminaire situées en sous-sol semblent peu attrayantes. En bois, les lamelles horizontales du projet présentent à moyen terme un problème d'aspect et d'entretien que les saillies protectrices en béton ne règlent que partiellement.

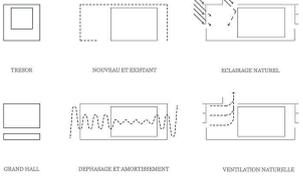
**La nuit parfois ravive une plante singulière**  
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



**De l'écologie au Tâcher**

Le premier objectif est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr. Le projet de l'architecte est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr. Le projet de l'architecte est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr.

Le projet de l'architecte est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr. Le projet de l'architecte est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr.



**De l'écologie au Tâcher**

Le premier objectif est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr.

**Deux axes conceptuels**

Le projet de l'architecte est de créer un lieu de travail et de vie moderne, ouvert, accueillant, lumineux, agréable et sûr.

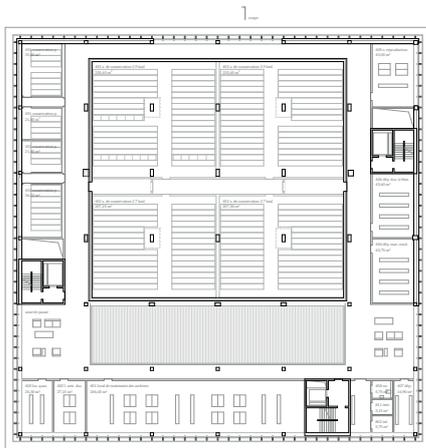
**La nuit parfois ravive une plante singulière**  
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



PLAN DE SITUATION  
1:500

La nuit parfois ravive une plante singulière

CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



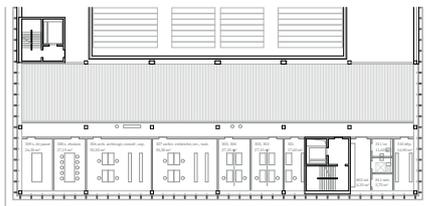
2

PREMIER ETAGE ADR  
1002.410 - 1:200



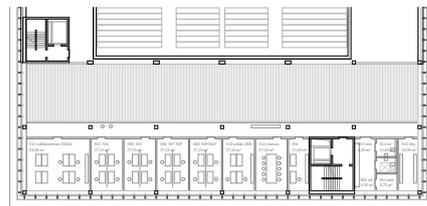
4

DEUXIEME ETAGE COP  
1011.410 - 1:200



1

REZ-DE-CHAUSSEE MEZZANINE ADR  
1002.410 - 1:200



3

PREMIERE ETAGE MEZZANINE COP  
1011.410 - 1:200

La nuit parfois ravive une plante singulière

CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



-1

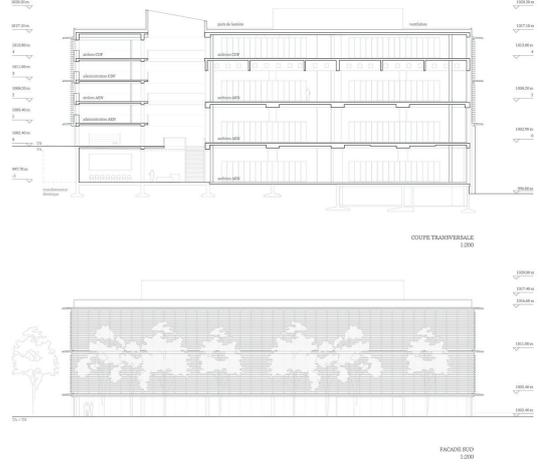
REZ-DE-CHAUSSEE INTERIEUR  
1007.410 - 1:200



0

REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR  
1004.410 - 1:200

La nuit parfois ravive une plante singulière  
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE

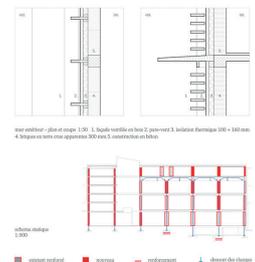


Choix structuré - détail

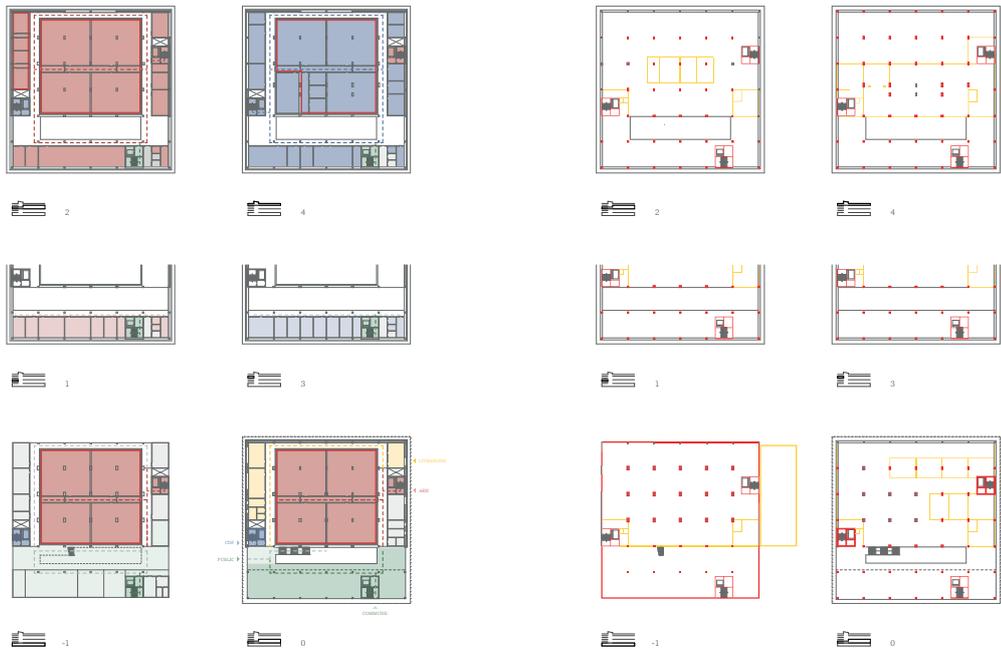
L'objectif principal du bâtiment est de préserver l'espace public existant de manière à ce que le bâtiment ne soit pas un obstacle à son développement. C'est pourquoi le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins.

L'objectif principal du bâtiment est de préserver l'espace public existant de manière à ce que le bâtiment ne soit pas un obstacle à son développement. C'est pourquoi le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins.

L'objectif principal du bâtiment est de préserver l'espace public existant de manière à ce que le bâtiment ne soit pas un obstacle à son développement. C'est pourquoi le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins.



La nuit parfois ravive une plante singulière  
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



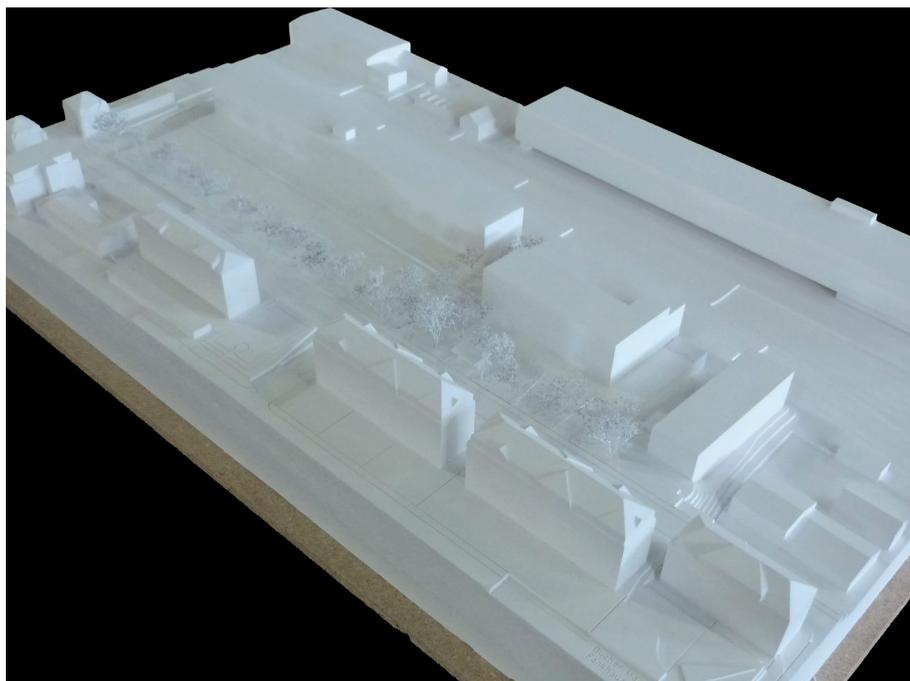


**6<sup>e</sup> rang / 6<sup>e</sup> prix**

**Projet 34 KIROKU**

Atelier d'architecture : **FERRARI ARCHITECTES SA**, Lausanne

Bureau d'ingénierie civile : **Polyscope Consulting SA**, Etoy



Parti pris de compacité par la conservation du volume apparent existant, ce projet installe les archives de l'Etat en sous-sol, dans un volume à excaver totalement au Sud et en Est. Cette localisation en contact avec le terrain est très favorable à la régulation climatique low-tech. Une inconnue importante concerne le niveau de pollution des terres à excaver. L'analyse technique révèle un déficit significatif en capacité de stockage d'archives et pas ou peu de potentiel d'extension sauf en excavant plus dans l'angle Sud-Est. Les locaux de conservation des archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds au premier étage nécessiteront une régulation climatique basée sur un autre concept technique.

Le niveau du rez-de-chaussée est entièrement dédié aux espaces publics. La zone d'accueil est assez éloignée de l'entrée, mais sa position stratégique pour la surveillance des salles de lecture. L'administration est regroupée dans l'attique enserrant les locaux communs mutualisés face à une généreuse terrasse Nord. La surface à disposition pour les panneaux photovoltaïques est donc limitée à moins de la moitié de la toiture.

Assainissement louable de la structure porteuse originale, cette affirmation permet une grande liberté du cloisonnement proposé et aussi pour les transformations futures en se libérant des contraintes statiques.

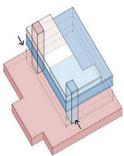
Les façades existantes sont entièrement remplacées par une peau métallique de structure homogène. La gestion des percements est cohérente en fonction des locaux borgnes ou à éclairer. Elle permet une lecture limpide et une mise à profit bien maîtrisée de la lumière sur toutes les expositions.

Les surfaces extérieures sont généreuses et laissent la place à une utilisation compatible avec les extensions futures en ouest du site sur la rue du Commerce. La lisibilité des archives depuis la voie publique est assurée sans filtre paysager.

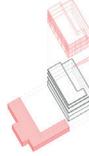




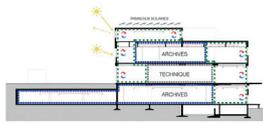
Plan de circulation supérieur 1:200



**Flux**  
L'implantation permet de garantir la sécurité des flux.  
Le nez saillant, transparent et protégé offre une circulation fluide et assure la sécurité des flux.  
Une cage d'escaliers est exclusivement dédiée à usage sécurisé permettant d'accéder aux étages sans danger en toute autonomie.



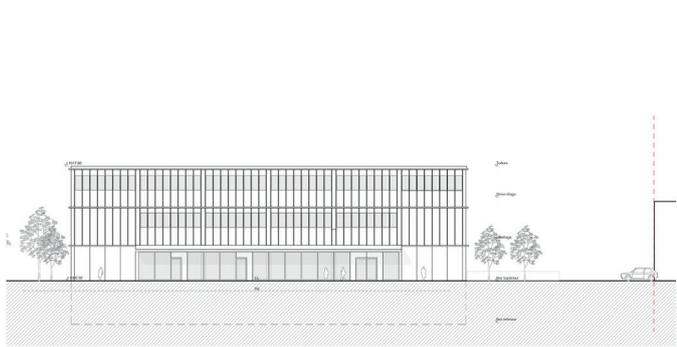
**Interventions constructives**  
L'implantation qui permet de voir l'édifice et d'être vu, l'objectif est d'être le plus visible et de garantir au maximum profit des espaces extérieurs grâce à une forme inhabituelle volumétrique.  
Un volume saillant et élargit pour la place publique permet de créer les espaces extérieurs, à l'abri des vents dominants.  
Les ouvertures extérieures sont conçues afin de maximiser la lumière naturelle du lieu. Les ouvertures extérieures sont conçues pour permettre de répondre aux exigences énergétiques. Elles sont conçues pour offrir une ouverture contrôlée au bâtiment.



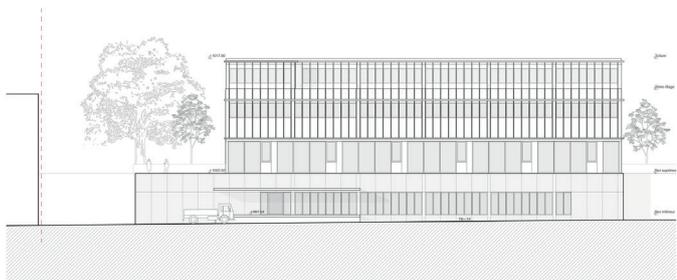
**Concept énergétique**  
Les besoins énergétiques, réglementaires et climatiques, sont abordés d'un point de vue global. Une ventilation naturelle contrôlée permet de garantir la qualité de l'air intérieur et de limiter les besoins en chauffage et en climatisation.  
Les besoins d'éclairage sont couverts, sans apport de chaleur ou de lumière naturelle non contrôlée. L'éclairage en halogène apporte une température de couleur élevée et une lumière naturelle. Une ventilation naturelle contrôlée, qui permet d'assurer la qualité de l'air intérieur, est mise en œuvre afin de garantir la qualité de l'air intérieur et de limiter les besoins en chauffage et en climatisation.  
Les besoins techniques sont couverts, sans apport de chaleur ou de lumière naturelle non contrôlée. Les besoins techniques sont couverts, sans apport de chaleur ou de lumière naturelle non contrôlée. Les besoins techniques sont couverts, sans apport de chaleur ou de lumière naturelle non contrôlée.



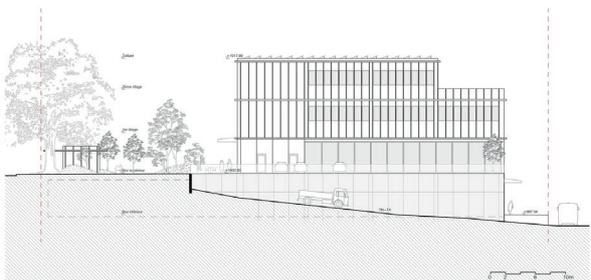
**Développement durable**  
La qualité d'implantation et la conception maximale de l'édifice assurent l'efficacité et permettent de limiter les impacts environnementaux.  
La mise d'écoulement est assurée directement dans la construction. Des brèches de vent sont conçues afin de limiter les impacts environnementaux.  
La mise d'écoulement est assurée dans le détail du point de vue de la forme et de la végétation de la place publique.



Élévation Sud-Ouest 1:200



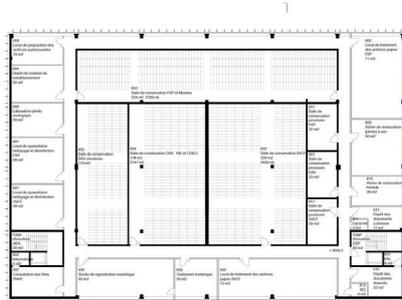
Élévation Nord-Ouest 1:200



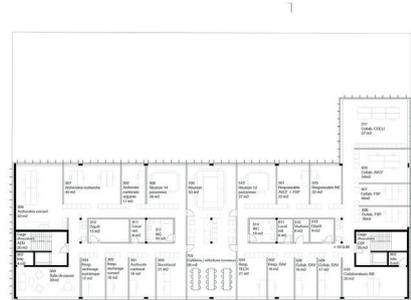
Élévation Nord-Ouest 1:200

**KIROKU**

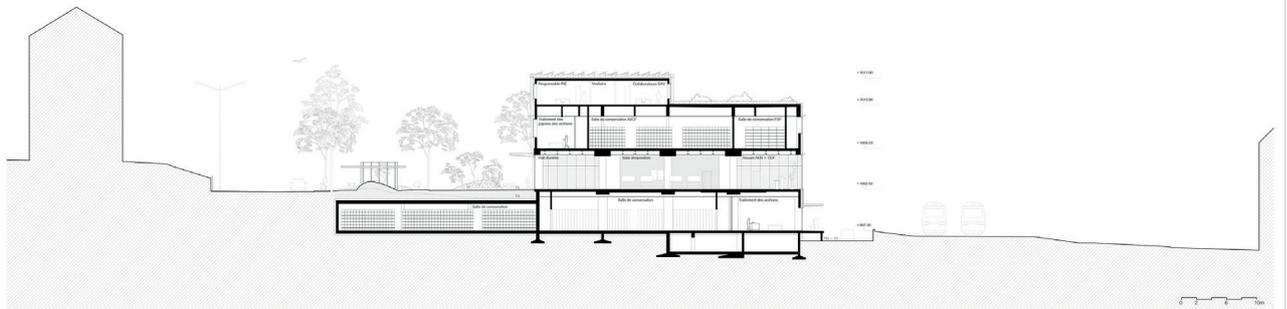
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



Plan 1er étage 1:200



Plan 2nd étage 1:200



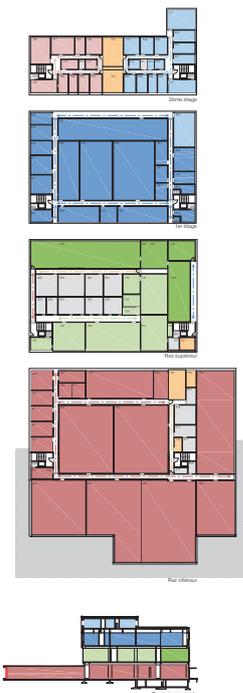
Croquis transversale 1:200

**KIROKU**

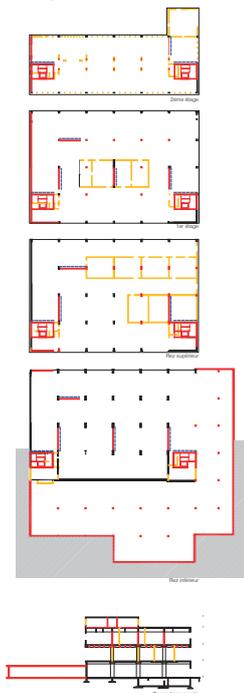
CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE



Schémas d'organisation programmatique

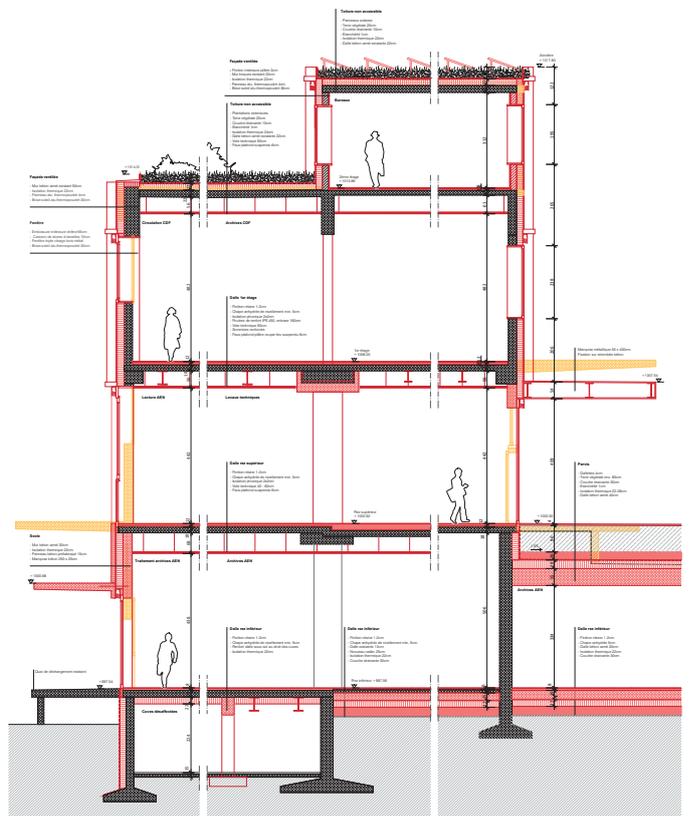


Concept structurel



- 100 Locaux traités
- 200 Locaux techniques
- 300 Administration A2N
- 400 Atelier et archives A2N
- 500 Administration C2P
- 600 Atelier et archives C2P
- 700 Locaux communs
- 800 Locaux techniques

- Colonne
- Poutre
- Chemise
- Mur extérieur



Croquis constructive 1:50





## Projet 04 Archaïon

Atelier d'architecture : Ludovic Gaffarel Architecte, Bruxelles

Bureau d'ingénierie civile : Julien Blondiau, Namur



## Projet 05 WAKE UP NEO

Atelier d'architecture : COMAMALA ISMAIL, Delémont

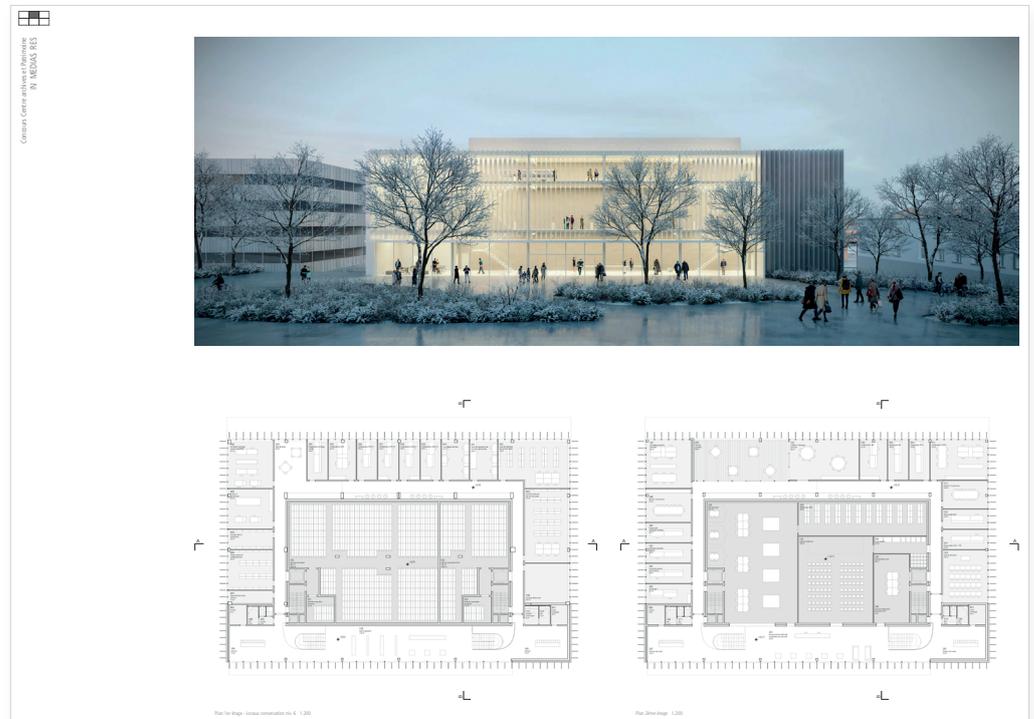
Bureau d'ingénierie civile : B+S ingénieurs SA, Genève



## Projet 06 IN MEDIA RES

Atelier d'architecture : Dolci Architectes Sàrl, Yverdon-les-Bains

Bureau d'ingénierie civile : CSD Ingénieurs SA, Lausanne



## Projet 07 BASILICA PALLADIANA

Atelier d'architecture : Cloux Architecture, Morges

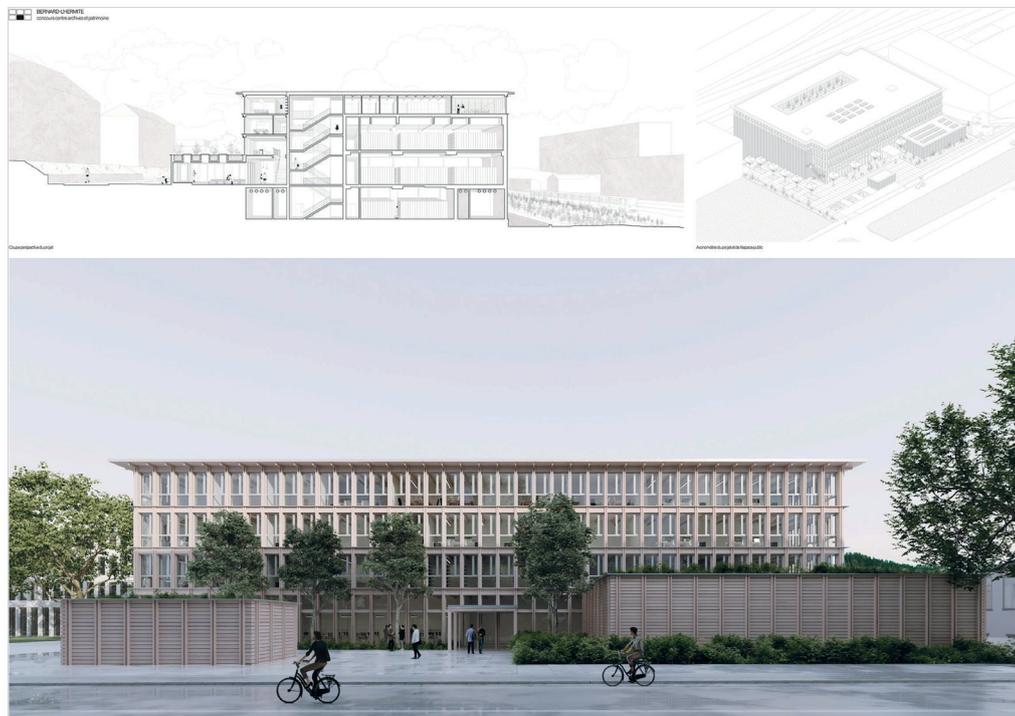
Bureau d'ingénierie civile : Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA, Morges



## Projet 08 BERNARD-L'HERMITE

Atelier d'architecture : ATELIER PASCAL GONTIER, Paris

Bureau d'ingénierie civile : BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne



## Projet 09 AGORA

Atelier d'architecture : Guillermo Funcia Architecte, Genève

Bureau d'ingénierie civile : AB Ingénieurs SA, Nyon





# Projet 12 MARQUISE

Atelier d'architecture : Aviolat Chaperon Escobar, Fribourg  
 Bureau d'ingénierie civile : Emch + Berger SA, Lausanne

**Concours Centre archives et patrimoine**

**MARQUISE**

Plan d'architecture d'expression 1:500

**MARQUISE**

Plan de la structure posée 1:500

**MARQUISE**

Le projet MARQUISE est une réponse architecturale et technique à la demande de la Ville de Fribourg. Il s'agit d'un bâtiment de bureaux et d'archives, conçu pour accueillir les services administratifs de la Ville de Fribourg. Le projet est situé dans le quartier de la Courbe, à l'intersection de la rue de la Courbe et de la rue de la Chapelle. Le bâtiment est conçu pour être un modèle de durabilité et de performance énergétique. Il est doté d'une enveloppe extérieure en verre et d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux. Le projet est également doté d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de refroidissement à eau glacée. Le bâtiment est conçu pour être un modèle de durabilité et de performance énergétique. Il est doté d'une enveloppe extérieure en verre et d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux. Le projet est également doté d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de refroidissement à eau glacée.

# Projet 13 BALTHAZAR

Atelier d'architecture : compago sàrl, Lausanne  
 Bureau d'ingénierie civile : D. Demierre Consulting Sàrl, La Conversion

## Concours Centre archives et patrimoine : BALTHAZAR

**Concours Centre archives et patrimoine**

**BALTHAZAR**

Plan d'architecture d'expression 1:500

**BALTHAZAR**

Plan de la structure posée 1:500

**BALTHAZAR**

Le projet BALTHAZAR est une réponse architecturale et technique à la demande de la Ville de Fribourg. Il s'agit d'un bâtiment de bureaux et d'archives, conçu pour accueillir les services administratifs de la Ville de Fribourg. Le projet est situé dans le quartier de la Courbe, à l'intersection de la rue de la Courbe et de la rue de la Chapelle. Le bâtiment est conçu pour être un modèle de durabilité et de performance énergétique. Il est doté d'une enveloppe extérieure en verre et d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux. Le projet est également doté d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de refroidissement à eau glacée. Le bâtiment est conçu pour être un modèle de durabilité et de performance énergétique. Il est doté d'une enveloppe extérieure en verre et d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux. Le projet est également doté d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de refroidissement à eau glacée.



# Projet 17 CHRYSALIDE

Atelier d'architecture : Pfenninger Jouffe Architectes Urbanistes, Saint-Louis  
 Bureau d'ingénierie civile : Gruner AG, Bâle



Vue depuis la façade nord  
 Transparence des salles de lecture

Vue depuis la rue du Commerce

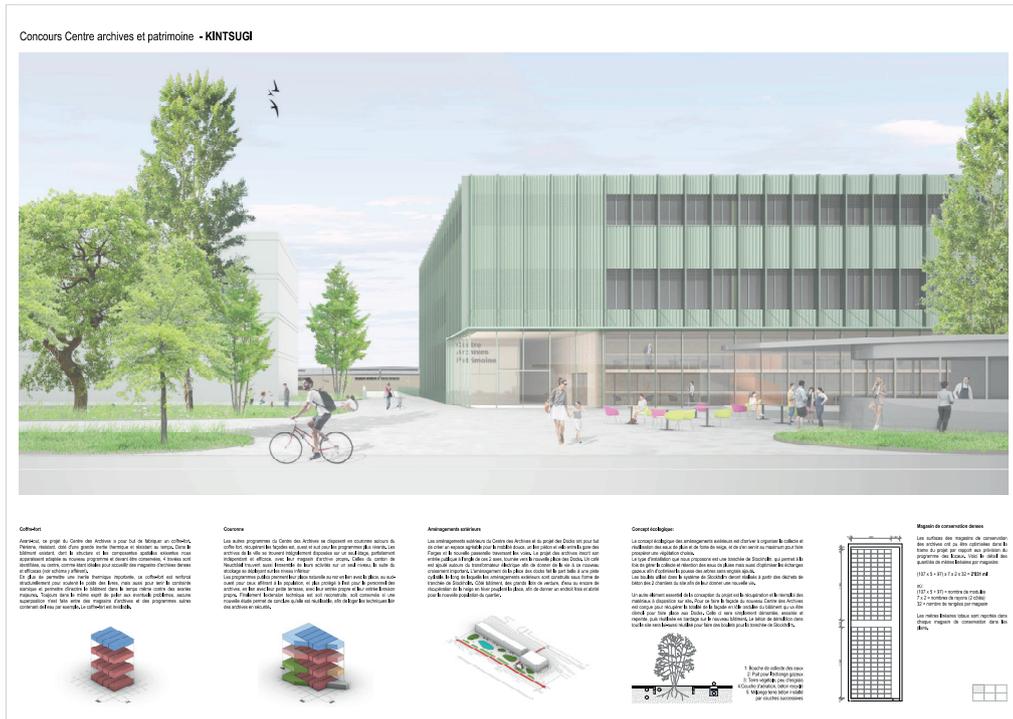
**Du low tech à l'impression carbone automatisée**  
 La conception et la fabrication étaient pilotées par le logiciel et validées avec le concept conceptuel. Les choix de matériaux et de structures ont été optimisés pour une empreinte carbone réduite de projet.

Les choix des matériaux:  
 - Sélection de matériaux de fabrication de béton, de bois et de plâtre.  
 - Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.  
 - Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.  
 - Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.

Le choix des matériaux:  
 - Sélection de matériaux de fabrication de béton, de bois et de plâtre.  
 - Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.  
 - Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.

# Projet 19 KINTSUGI

Atelier d'architecture : Mehdi Rouissi Architectes Sàrl, Yverdon-les-Bains  
 Bureau d'ingénierie civile : 2M ingénierie civile SA, Yverdon-les-Bains



Concours Centre archives et patrimoine - KINTSUGI

**Contexte**

Le projet de Centre des Archives et du Patrimoine est un projet de réhabilitation et de construction d'un bâtiment moderne et durable, qui sera le nouveau siège de la Direction cantonale de l'Archivage et du Patrimoine. Le bâtiment sera construit sur un terrain situé à proximité du centre-ville de Yverdon-les-Bains, à l'ouest de la gare principale.

**Concept**

Le projet de Centre des Archives et du Patrimoine est un projet de réhabilitation et de construction d'un bâtiment moderne et durable, qui sera le nouveau siège de la Direction cantonale de l'Archivage et du Patrimoine. Le bâtiment sera construit sur un terrain situé à proximité du centre-ville de Yverdon-les-Bains, à l'ouest de la gare principale.

**Arrangements extérieurs**

Le projet de Centre des Archives et du Patrimoine est un projet de réhabilitation et de construction d'un bâtiment moderne et durable, qui sera le nouveau siège de la Direction cantonale de l'Archivage et du Patrimoine. Le bâtiment sera construit sur un terrain situé à proximité du centre-ville de Yverdon-les-Bains, à l'ouest de la gare principale.

**Concepts techniques**

Le projet de Centre des Archives et du Patrimoine est un projet de réhabilitation et de construction d'un bâtiment moderne et durable, qui sera le nouveau siège de la Direction cantonale de l'Archivage et du Patrimoine. Le bâtiment sera construit sur un terrain situé à proximité du centre-ville de Yverdon-les-Bains, à l'ouest de la gare principale.

**Régime de conservation des sols**

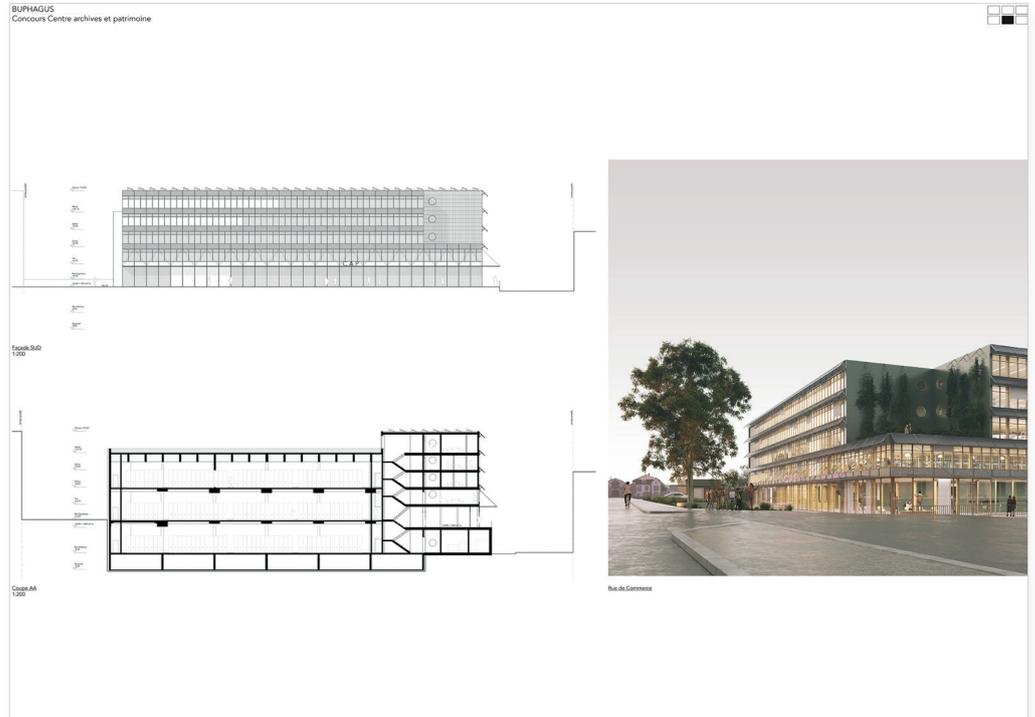
Le projet de Centre des Archives et du Patrimoine est un projet de réhabilitation et de construction d'un bâtiment moderne et durable, qui sera le nouveau siège de la Direction cantonale de l'Archivage et du Patrimoine. Le bâtiment sera construit sur un terrain situé à proximité du centre-ville de Yverdon-les-Bains, à l'ouest de la gare principale.



## Projet 21 BUPHAGUS

Atelier d'architecture : Fotakis Trevisan architectes, Lausanne

Bureau d'ingénierie civile : Kalin & associés SA, Lausanne



## Projet 22 EXO

Atelier d'architecture : Background Architecture Sàrl, Lausanne

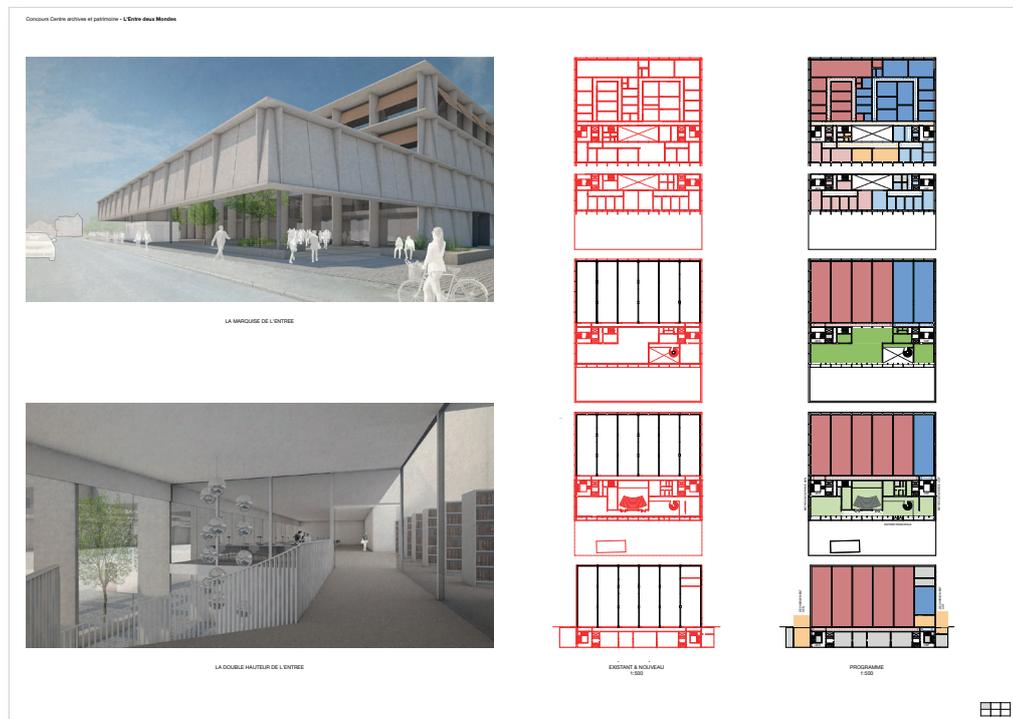
Bureau d'ingénierie civile : Giacomini & Jolliet ingénieurs SA, Lutry



## Projet 23 L'Entre deux Mondes

Atelier d'architecture : Pannett & Locher architectes, Berne

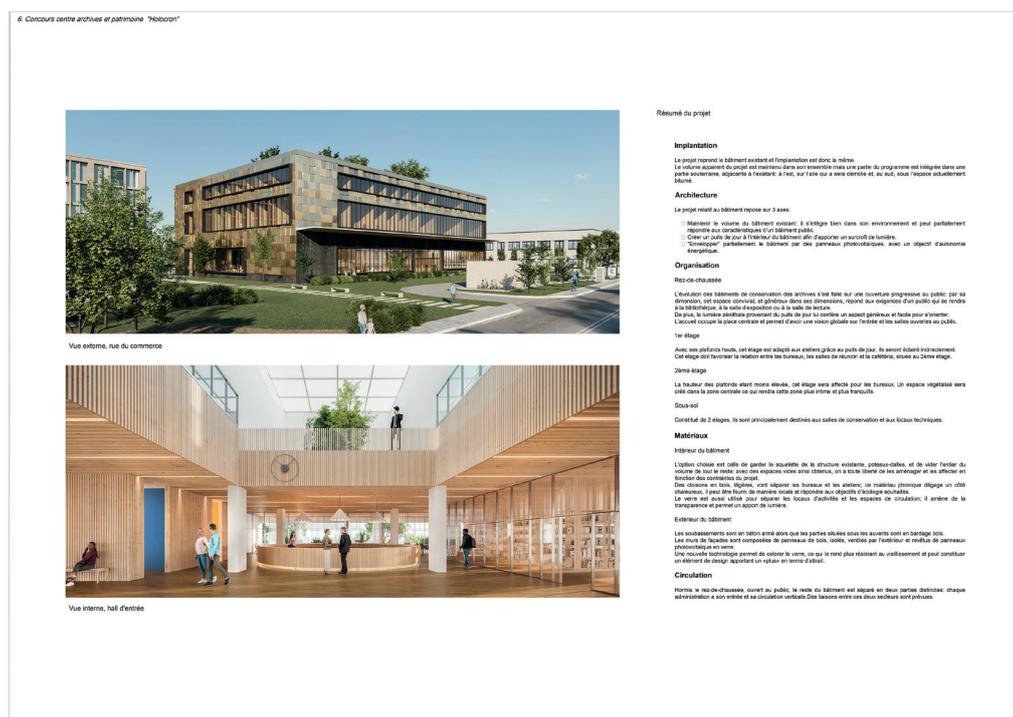
Bureau d'ingénierie civile : DSI SA, Neuchâtel



## Projet 24 Holocron

Atelier d'architecture : EC Architectes Sàrl, Neuchâtel

Bureau d'ingénierie civile : Atelier DDB, Le Landeron



# Projet 26 CAPRI

Atelier d'architecture : Translocal Architecture GmbH, Berne  
 Bureau d'ingénierie civile : Gex & Dorthe Ingénieurs, Bulle

**CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE CAPRI**



**SITUATION URBAINE ET ESPACES EXTÉRIEURS**

Le site de la rue de Garmont, au sud de la gare de Capri, est un lieu privilégié de réhabilitation et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**ORGANISATION**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**STRUCTURE**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**LOW-TECH**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**MATÉRIALISATION**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**ÉCONOMIS**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**SCHEMAS DE RÉVÉLATION DU PROGRAMME**

- 010 Espace extérieur
- 020 Espace intérieur
- 030 Administration APT
- 040 Archives et musée APT
- 050 Administration CAP
- 060 Espace extérieur
- 070 Espace intérieur

**SCHEMAS DE CIRCULATION**

- 010 Circulation extérieure
- 020 Circulation intérieure
- 030 Circulation CAP
- 040 Circulation APT
- 050 Circulation extérieure
- 060 Espace extérieur
- 070 Espace intérieur

**ÉTAGE 3**

**ÉTAGE 2**

**ÉTAGE 1**

**REZ-DESSOUS**

**REZ-DESSOUS**

**BOGARD**

**ORGANISATION**

# Projet 27 Cytoplasme

Atelier d'architecture : Julien Dubois Architectes SA, La Chaux-de-Fonds  
 Bureau d'ingénierie civile : AJS ingénieurs civils SA, Neuchâtel

**Concours Centre archives et patrimoine - Cytoplasme**



**SEPARATION DE LA CIRCULATION EXTERIEURE**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**ENCADREMENT DE LA PERSPECTIVE**

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réajustement de l'urbanisme.

**SOUS-SOL - 1:200 - ALT. 994,80**

**REZ-INTERIEUR - 1:200 - ALT. 997,55**





# Projet 32 CHX Boogie-Woogie

Atelier d'architecture : Atelier d'architecture : QUBBArchitectes SA, Fribourg  
 Bureau d'ingénierie civile : INGENI SA, Fribourg

### CHX Boogie-Woogie

Concours Centre art et patrimoine

Plan de base 1:100  
 1er étage 1:100  
 Rez-de-chaussée 1:100  
 2nd étage 1:100  
 3rd étage 1:100  
 4th étage 1:100  
 Coupe Nord-Sud 1:100

**Résumé du projet**

Comment aller de son espace associé à l'habitat d'un bâtiment doit-on se mouvoir pour le concourir ? Le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment industriel de la rue de la République a été initié par le Service municipal de la culture et du patrimoine. L'objectif est de créer un espace public de qualité, ouvert à tous, qui accueille les habitants de la ville et les visiteurs. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction.

**Recadrage l'existant**

La ville de Fribourg a choisi de grands espaces, les espaces tout en hauteur le port de la rue de la République. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction.

**Matériau**

Le béton massif calciné le bois, pour les espaces intérieurs et l'habitat pour l'extérieur. Dans le cadre de la rénovation, le bois est utilisé pour la structure et les revêtements. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction.

# Projet 33 LEELOO DALLAS MULTIPASS!

Atelier d'architecture : detritus, Lausanne  
 Bureau d'ingénierie civile : Ingphi, Lausanne

### CONCOURS CENTRE ARCHIVES ET PATRIMOINE / "LEELOO DALLAS MULTIPASS!"

**LEELOO DALLAS MULTIPASS!**

**INTENTION PROJET**

Le projet architectural vise à créer un espace public de qualité, ouvert à tous, qui accueille les habitants de la ville et les visiteurs. Le projet est un défi de programmation, de conception et de construction.

**ANCIENS ENTRETIENS**

Le projet vise à réhabiliter l'ancien bâtiment industriel de la rue de la République. L'objectif est de créer un espace public de qualité, ouvert à tous, qui accueille les habitants de la ville et les visiteurs.

**CONSTRUCTION RESPONSABLE / LOCAL, REUTILISER ET RESTAURER**

Le projet vise à réhabiliter l'ancien bâtiment industriel de la rue de la République. L'objectif est de créer un espace public de qualité, ouvert à tous, qui accueille les habitants de la ville et les visiteurs.

**VENTILATION / ISOLATION / HYDROPHORE**

Le projet vise à réhabiliter l'ancien bâtiment industriel de la rue de la République. L'objectif est de créer un espace public de qualité, ouvert à tous, qui accueille les habitants de la ville et les visiteurs.

## Projet 35 CHAT

Atelier d'architecture : CMFA Sàrl, Lausanne

Bureau d'ingénierie civile : structurame sàrl, Genève

